

LES VOLS PROGRAMMÉS LES 16 ET 17 JUIN

Air France et Transavia à la rescousse d'Air Algérie P. 4

CRÉBUS

QUOTIDIEN

INTRODUCTION DE PRODUITS ALGÉRIENS EN LIBYE

Un marché sera prochainement ouvert à Misrata

Page 6

www.cresus.dz

In medio stat virtus

LES LÉGISLATIVES SE SONT DÉROULÉES DANS DE «BONNES CONDITIONS» MALGRÉ QUELQUES INCIDENTS

Place au concret !



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, APRÈS AVOIR ACCOMPLI SON DEVOIR ÉLECTORAL : **«Le peuple voulait ces élections et elles ont eu lieu»**

Lire pages 2 et 3

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

400 fonctionnaires poursuivis

Au cours de cette année, le pôle de Sidi M'hamed a traité 141 informations relatives à la corruption d'après le bilan avancé par le procureur de la République du pôle pénal économique et financier près le tribunal de Sidi M'hamed. **Page 5**

SAISON ESTIVALE

Sept décès par noyade en 48 h

Page 16

L'EN BAT LA TUNISIE ET... LE RECORD DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Belmadi : «On a eu ce qu'on voulait» Page 14



CRÉBUS

Quotidien national ■ Dimanche 13 Juin 2021 ■ 7^{ème} année n°664 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, APRÈS AVOIR ACCOMPLI SON DEVOIR ÉLECTORAL : « Le peuple voulait ces élections et elles ont eu lieu »

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a accompli hier, son devoir électoral au niveau de l'école Ahmed Ouroua à Staouéli (Alger-Ouest), a affirmé que les élections législatives qui ont « eu lieu » comme « le peuple le voulait » étaient « un deuxième jalon dans le processus de changement et d'édification d'une Algérie démocratique plus proche du citoyen qu'avant ». Il a estimé que « ceux qui ont opté pour le boycott son libres ».



« **A** l'instar de tous les citoyens, j'ai accompli mon devoir électoral. C'est un deuxième jalon dans le processus de changement et d'édification d'une Algérie démocratique encore plus proche du citoyen qu'avant », en attendant la tenue « prochainement » des élections locales (APW et APC), qui se veulent « le dernier jalon de ce processus », a déclaré le Président de la République au sortir du bureau de vote. Et de poursuivre : « En ma qualité de président et de citoyen, je crois résolument à l'article 7 de la Constitution stipulant que le peuple est la source de tout pouvoir, qui l'exerce à travers ses élus ». Le Président

de la République a estimé que ceux qui « ont fait le choix du boycott sont libres » dans leur position, « à condition de ne pas l'imposer aux autres car tout le monde est libre dans ce pays, mais dans le respect de l'autre ». Le Président Tebboune a indiqué, dans ce contexte, que « la démocratie veut que la majorité respecte la minorité, mais la décision demeure entre ses mains ».

Concernant les parties qui ont appelé au report des élections, le Président de la République a répondu que « des personnes cherchent à imposer leur diktat sans que nous sachions qui elles représentent ». Après avoir rappelé que voter se veut « un devoir national », il a évoqué les prévisions concernant les résultats de ces échéances, indiquant à ce propos : « J'ai déjà déclaré que le taux de participation ne m'intéressait pas. Ce qui m'importe est que ceux qui sortiront de l'urne détiennent la légitimité populaire qui leur permettra, demain, d'exercer le pouvoir législatif ». Il s'est déclaré optimiste quant à la participation populaire, en s'appuyant sur les échos des journalistes qui couvrent le déroulement du scrutin à travers plusieurs wilayas du pays, lesquels font état d'une « affluence des jeunes et des femmes à ces échéances ».

Le Président Tebboune a relevé que le taux de participation aux élections législatives est souvent inférieur à celui enregistré lors des élections présidentielles ou d'autres échéances. A une question sur la composante du prochain gouvernement, le Président de la République a affirmé que la Constitution a tranché ce sujet, c'est-à-dire en cas de majorité parlementaire ou présidentielle, et « dans les deux cas, nous allons prendre une décision consacrant la véritable démocratie ».

R. N.

KAMEL FENNICHE, PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL :

« Faire progresser l'Algérie nouvelle »

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, a accompli hier son devoir électoral dans au niveau de l'école El Maamoun d'El Biar à Alger. Dans une déclaration à la presse au sortir du bureau de vote, M. Fenniche a fait part de son souhait de voir le peuple algérien voter « en force, en vue de faire progresser l'Algérie nouvelle », car le vote « étant l'unique voie pour garantir le changement escompté et construire une nouvelle République où la démocratie règne et les libertés fondamentales ainsi que les droits du citoyen et de l'Homme sont respectés ». Il a estimé en outre que le nouveau régime électoral en vigueur dans ces législatives « est venu à bout du mode de la liste fermée, qui nous a menés à la corruption ». « La nouvelle loi électorale qui consacre le système de la liste ouverte permet au citoyen de choisir celui qui le représentera le mieux, ce qui a mis fin à la corruption autrefois répandue qui avait poussé les candidats à acheter les voix dans le cadre du système de la liste fermée précédemment en vigueur », a-t-il dit.

AMMAR BELHIMER, MINISTRE DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT :

« Faire barrage aux prédictions diaboliques »

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, a indiqué hier que l'électeur algérien « posait aujourd'hui la pierre angulaire » pour édifier les nouvelles institutions émanant de la Constitution de novembre 2020. Après avoir accompli son devoir électoral au niveau du CEM Abderrahmane-El Kawakibi à Bir Mourad Rais (Alger), M. Belhimer a expliqué, à ce titre, que la loi fondamentale du pays s'appuie sur trois axes qui consistent en l'« éloignement de l'argent de la politique avec la moralisation de l'acte politique », « l'élaboration de programmes et le débat constructif » ainsi que « la réhabilitation de la place de la femme, des jeunes et des compétences au sein des nouvelles institutions ». Le ministre a également déclaré que le prochain rendez-vous électoral, notamment le renouvellement des Assemblées populaires locales (APC et APW), sera une occasion pour consacrer les valeurs de la « transparence et de l'intégrité » afin de faire barrage aux « prédictions diaboliques des laboratoires du chaos destructeurs ».

SALAH GOUDJIL, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA NATION

« L'étape actuelle participe à la construction des institutions »

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a estimé, hier, que « l'étape actuelle participe de la construction des institutions. D'autres étapes suivront, notamment celle des élections locales pour construire des institutions horizontales et verticales et honorer ainsi notre engagement ». C'est ce qu'il a affirmé après avoir accompli son devoir électoral, au niveau de l'école du parc de la Liberté à Alger. « Ces échéances politiques majeures servent les

intérêts du peuple, qui doit y participer pour atteindre ses objectifs », a ajouté le président du Conseil de la nation, soulignant que « le Hirak authentique a accompagné le pouvoir politique dans le pays ». « Il est vrai que le Hirak authentique nous a accompagnés et nous répondons actuellement aux revendications du peuple », a-t-il dit, ajoutant que « les citoyens doivent y être réceptifs ». M. Goudjil a, par ailleurs, estimé que ces échéances électorales « renouent avec les principes

novembristes, à travers lesquels le peuple se doit de déjouer les manœuvres de certaines parties notamment à l'étranger hostiles à notre pays », a-t-il dit saluant à ce propos les efforts de l'Armée nationale populaire, qui a su protéger le Hirak populaire pendant plus de deux ans, sans permettre l'effusion de la moindre goutte de sang, comparativement aux grandes démocraties et aux dérapages enregistrés lors de leurs manifestations.

MOHAMED CHARFI, PRÉSIDENT DE L'ANIE :

« La compétition politique s'améliore »

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a accompli samedi son devoir électoral à l'école Aroua, dans la commune de Staouéli (Alger-Ouest). Dans une déclaration à la presse au sortir du bureau de vote, M. Charfi a relevé, avec satisfaction, « le respect » par l'élite politique et les représentants des listes indépendantes, de la pratique politique, à l'occasion de ces législatives, affirmant que leurs positions « révèlent que la pratique et la compétition politiques s'améliorent, et ce en répon-



se aux attentes du citoyen algérien de ceux qui vont le représenter au sein de la future Assemblée populaire nationale, être un modèle pour la société, et le rassurer quant aux lois qui vont être promulguées ». En ce qui concerne la participation populaire à ce scrutin, le président de l'Anie a précisé que cette participation prend une courbe ascendante, « ce qui dénote qu'elle confèrera la légitimité au Parlement qui sera issu de ces élections », notant qu'il faut « examiner avec soin les chiffres de la participation à ces élections ».

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

LES LÉGISLATIVES SE SONT DÉROULÉES DANS DE «BONNES CONDITIONS» MALGRÉ QUELQUES INCIDENTS

Place au concret

Les élections législatives se sont déroulées, sur l'ensemble du territoire national, dans de bonnes conditions avec une affluence d'électeurs jugée «mitigée» d'une région à une autre. Quelques incidents ont toutefois émaillé ce scrutin.

Le taux de participation aux élections législatives a atteint 14,47% à 16 heures au niveau national, a annoncé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, soit 3 402 720 électeurs sur un total de 23 522 322. Le taux de participation était de 3,78% à 10h00, avant de remonter légèrement à 10,02 à 13 heures. Le taux national appelé à augmenter légèrement puisque la fermeture des bureaux a été repoussée. «L'opération de vote pour les élections législatives, a été prorogée d'une heure (soit de 19h00 à 20h00) à travers l'ensemble des wilayas du pays», a d'ailleurs annoncé le président de l'Anie. Sur le terrain, il a été constaté un faible engouement, à quelques heures de la fermeture des bureaux de vote. A



Alger, une affluence «moyenne» a été constatée dans les bureaux de vote de l'Est et de l'Ouest de la capitale depuis leur ouverture, au moment où dans plusieurs wilayas du centre du pays, à l'instar de Blida, Tipasa, Médéa, Djelfa, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaïa et Bouira, le scrutin connaissait une affluence très «timide» avec des taux de participation en deçà des «attentes», comme c'est le cas notamment à Tizi-Ouzou où le taux de participation à 17 heures n'était que de 0,56%. En début d'après-midi, dans certaines wilayas du Centre, l'affluence des électeurs a enregistré une hausse, notamment avec le vote des femmes qui, habituellement, sont moins nombreuses à se rendre aux urnes dans la matinée. Des électeurs ont indiqué que le plus important était d'exprimer sa voix, en allant

voter «en toute liberté et loin de toute contrainte, à la faveur de cet événement consolidant la citoyenneté». Un flux moyen mais régulier, de votants a été enregistré, en début d'après-midi, à travers de nombreux centres et bureaux de vote de la wilaya de Médéa. Dans les wilayas de Bouira, Béjaïa et Tizi-Ouzou, de nombreux bureaux de vote ont été boudés par les citoyens et des incidents ont été signalés. A Bouira et précisément dans la partie Est de cette wilaya, plusieurs urnes ont été saccagées par des personnes hostiles au scrutin, notamment, à El Asnam, Taghzout, Bechloul, M'Cheddallah, Saharidj, Ahnif, Haizer, Ath Laâziz. Des affrontements ont opposé des manifestants aux forces de l'ordre, qui tentaient de sécuriser les bureaux de vote. Le coordinateur local de l'Anie, Ahcen Belkace-

mi, a précisé que l'institution qu'il représente «trouvait des difficultés» pour déployer les moyens (urnes et bulletins de vote) dans les municipalités de Chorfa et d'Aghbalou, où «le vote n'a pas eu lieu», a-t-il dit soulignant l'absence de près de 1 000 encadreurs qui «ne se sont pas présentés aux bureaux de vote». A Béjaïa, tous les bureaux et centre de vote ont fermé leurs portes, à l'exception de l'école Boucherba, située au chef-lieu de wilaya, a annoncé le délégué de l'Anie, Youcef Hachemaoui. La fermeture de ces espaces de vote a été motivée par la pression subie par le personnel préposé à l'encadrement du scrutin après que des escouades de jeunes aient tenté de s'introduire dans certains centres pour y empêcher le déroulement du vote.

Dans l'Ouest du pays, notamment à Oran, Tlemcen, Aïn Témouchent, El-Bayadh, Saïda, Mascara, Tissemsilt, Mostaganem, et Sidi Bel Abbès, il est également fait état d'une affluence «timide», sauf à Naâma où il a été remarqué un nombre «important» d'électeurs qui se sont présentés aux bureaux de vote pour accomplir leur devoir électoral à la première heure, tandis que dans les wilayas de l'Est, comme Constantine, Khenchela, Mila, Guelma, Souk Ahras, Annaba et Oum El-Bouaghi, l'affluence était «mitigée» d'une région à une autre, mais l'affluence à l'Est comme à l'Ouest était plus importante dans l'après-midi d'hier. A l'étranger, l'opération s'est également déroulée dans de bonnes conditions selon plusieurs rapports. Le taux de participation final devait être communiqué hier soir.

Synthèse R. N.

AVEC 0,56% (17H00), ELLE ENREGISTRE L'UN DES TAUX DE PARTICIPATION LES PLUS FAIBLES

Tizi-Ouzou boude les législatives

Encore une fois, la wilaya de Tizi-Ouzou tourne le dos aux élections législatives, comme pour les élections présidentielles du 12 décembre 2019 et le référendum sur la révision de la Constitution du 1er novembre 2020. Les citoyens de cette région aux traditions démocratiques et de lutte pour le changement et l'instauration d'un Etat de droit, ont rejeté dans leur écrasante majorité ce scrutin. Un rejet exprimé la veille déjà lors de la marche du 12e vendredi du Hirak, ayant drainé des milliers de manifestants venus des quatre coins de la Kabylie et d'ailleurs. Avec un taux de participation de 0,56 % enregistré vers 17h00, la wilaya n'a pratiquement pas voté. 3 928 électeurs se sont exprimés sur les 698 535 inscrits sur le fichier électoral, dans un climat empreint d'«incidents» signalés dans une quinzaine de communes, selon Youcef Gabi, responsable local de

l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). Les autorités ont décidé de fermer, a-t-il déclaré, «pour des raisons sécuritaires», les centres de vote où il y a eu risque sur la sécurité des citoyens et le personnel d'encadrement. Ainsi, sur les 704 centres de vote, 136 ont été fermés, représentant 229 bureaux d'un total de 1 744, a-t-on précisé de même source qui a insisté sur «l'intégrité physique des citoyens». Les incidents de saccage des urnes et de fermeture des centres de vote ont été enregistrés du côté de Ouagnoune, Ait Bouaddou, Draâ Ben Khedda, Tadmaït, Akbil et Yakourène entre autres. Dans certaines localités, le personnel de la mairie a refusé d'accueillir la veille, les moyens logistiques pour l'organisation du scrutin. En somme, le climat n'était pas propice à l'organisation de ces élections et les autorités de la wilaya ont bien compris le mes-

sage, d'où le choix de fermer tout centre où le risque d'émeutes est évoqué. Mais, dans les centres de vote ouverts, les quelques électeurs qui se comptaient sur les doigts d'une seule main, se sont déplacés pour choisir leurs candidats, ont accompli leur droit dans le calme et sans contrainte. En tout cas, dès la matinée, les chiffres que communiquait M. Gabi donnaient déjà l'impression que la wilaya allait tourner le dos au vote. Ainsi, vers 11h, le taux de participation enregistré était de 0,24%, avant de progresser timidement pour atteindre 0,45% vers 14h00 et 0,56 vers 17h00. Avec ce rythme, tous les signaux plaident pour un très faible taux de participation au dépouillement des voix après la fermeture des bureaux de vote.

Le désintérêt de la population locale vis-à-vis du scrutin était visible, a-t-on constaté lors d'une virée dans certains

centres de vote du chef-lieu de la wilaya et des deux communes Aït Yahia Moussa et Draâ Ben Khedda. La non-participation du Front des forces socialistes (FFS) et le rejet actif du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), deux partis d'opposition qui ont un ancrage populaire à Tizi-Ouzou, n'a fait que renforcer le rejet de ces législatives pour lesquelles les citoyens de la wilaya découvrent des partis qui n'ont jamais pu constituer une liste de candidature. Pour rappel, 20 listes se sont disputées les 11 sièges de la wilaya à l'APN, dont 16 listes partisans et 4 listes indépendantes. Celle dénommée « Tagmatt » (La fraternité) de l'actuel maire indépendant de la commune de Tizi-Ouzou, Ouahab Aït Menguellet, reste, selon les observateurs, la plus indiquée pour arracher le plus grand nombre de sièges.

Aïssa M.

PAROLES DE CHEFS DE PARTIS À LEUR SORTIE DU BUREAU DE VOTE

Bengrina et le «viagra politique»

Après une campagne électorale plus ou moins calme mais morne sur le plan programmatique, des chefs de partis, après avoir observé le silence durant plus de trois jours, ont réagi hier à leur sortie des bureaux de vote après avoir accompli leur devoir électoral.

Des déclarations singulières aux plus farfelues dont celle du président du mouvement El Bina El Watani Abdelkader Bengrina qui s'amuse de ses sorties de route. Le show médiatique du transfuge de Hamas continue. Les sorties insolites de Bengrina, n'ont pas de limites. La toute dernière est un appel au groupe pharmaceutique public, Saïdal, lancé hier lors de son passage au bureau de vote. Le patron de cette formation politique a appelé l'entreprise pharmaceutique publique à «produire un nouveau médicament» qu'il a surnommé «viagra politique» pour, selon lui, «animer la scène politique». Le président du parti El Bina, estime que «le commando politique quand il s'en lasse, il consomme ce viagra politique» pour le booster politiquement. Plus loin, Bengrina a appelé à «un dialogue national sans exclusive, en vue de sortir le pays de la crise et enta-

mer l'édification politique et socio-économique d'une Algérie nouvelle, afin que le prochain gouvernement puisse redonner l'espoir à la frange des jeunes dans l'accès à l'emploi, en vue de consolider la véritable démocratie».

Abou El Fadhl Baadji, SG du FLN, n'a pas oublié de lancer une pique, la dernière, à son concurrent et rival Abderrezak Makri. «Le parti aspire à contribuer à l'édification des institutions de l'Etat et à préserver son leadership sur la scène politique à travers sa participation aux élections législatives» dit-il. Baadji a précisé que le FLN aspire à «aller de l'avant vers les prochaines échéances, à savoir les élections locales». Se disant confiant en «un résultat positif» pour sa formation politique, il a ajouté que les candidats «ont mené une bonne campagne» dans la plupart des wilayas du pays. Quant à Abderrezak Makri, président du MSP, celui-ci est resté laconique et prudent. «Ces élections ne ressemblent aucunement aux précédentes. Nous sommes confiants quant à la volonté du peuple algérien de choisir les bons candidats» a-t-il constaté. Le président du Front El-Moustakbal, Abdelaziz Belaïd, a appelé le peuple à

«conforter son pouvoir» à travers les élections législatives. «Le peuple confortera son pouvoir à travers ces élections (...) le peuple a compris que pour sortir de la crise, il doit passer par les institutions de la République et exercer son pouvoir», a déclaré Belaïd. Selon lui, ces élections «marquent le passage vers une nouvelle étape: du pouvoir de la rue au pouvoir des institutions», a-t-il estimé. Le responsable politique a en outre précisé que ces élections «ouvriront de nouvelles perspectives» pour un meilleur avenir pour l'Algérie, souhaitant la réussite à toutes les formations politiques en lice. Le SG du RND, Tayeb Zitouni a indiqué lui que la participation du peuple constitue «un grand pas» pour la mise en place d'une institution législative «forte» à même d'édifier une Algérie nouvelle. Il a ensuite indiqué que le dernier mot «revient au peuple qui est souverain dans le choix de ses représentants parmi les compétences au sein du nouveau Parlement qui s'assigne des objectifs et des missions qui répondent aux préoccupations des citoyens».

Mahmoud Tadjer

ARRÊTÉS JEUDI DERNIER

Tabbou, El Kadi Ihsane et Drareni relâchés

Karim Tabbou et les deux journalistes Ihsane El Kadi, directeur de Radio M et Maghreb Emergent, et Khaled Drareni, directeur de Casbah Tribune, ainsi que le militant politique Karim Tabbou, ont été relâchés, hier tard dans la nuit de jeudi, du lieu de leur détention



Interpellés jeudi dernier, en fin d'après-midi, à Alger, les deux journalistes et le militant ont été reconduits à la caserne Antar où ils ont passé plus de 24 heures en détention. Le journaliste El Kadi Ihsane a apporté hier un témoignage de sa détention sur son site. « J'ai été arrêté le jeudi 10 juin à 17h 45 en bas du siège de notre agence à la place Audin et conduit dans un fourgon banalisé à la caserne Antar de la Dgsi à Hydra. J'ai eu, en arrivant, un long échange intellectuel avec le colonel qui a suivi mon dossier consistant à savoir si l'Algérie était mûre ou pas encore pour la démocratie. Un interrogatoire formel a ensuite débuté à 22 heures passées avec d'autres officiers pour rapidement buter sur mon refus de répondre à quoi que ce soit tant que je ne savais pas pourquoi j'étais interpellé. Ce refus s'appuyait également sur le fait que j'avais déjà séjourné pendant 6 heures au même endroit et selon le même procédé de l'interpellation dans la rue, le jeudi 18 juin 2020 à partir de 18h00», dit-il avant de poursuivre. « J'avais déjà en cette circonstance refusé le jeu des questions-réponses et refusé de signer le procès-verbal. Mon statut mal défini a alors changé ce jeudi à 22h 30. On m'a retiré mes objets personnels, hormis mon téléphone, gardé jusqu'alors éteint sur moi. L'interrogatoire s'est interrompu à 2 heures du matin pour

reprandre vendredi en milieu de matinée, puis se poursuivre en deux séquences l'après-midi. J'ai répondu durant mon interrogatoire à des questions portant sur le financement d'opérations précises : le prix Ali Bey Boudoukha par le recours au Crowdfunding sur la plateforme Kisskiss bank bank pour récompenser le meilleur article d'investigation (organisé en 2014, 2017 et 2019 par Maghreb Emergent, la formation en 2015 de journalistes de Radio M dans le cadre du projet lbtycar de CFI, au même titre que d'autres médias algériens dont des médias publics. J'ai également dû refuser de répondre à une question sur l'origine du texte de la pétition publiée, le jeudi 10 juin, sur le site de Radio M dénonçant le fait accompli des élections législatives sous état de siège non déclaré comme un fait aggravant la crise politique.

J'ai appris par mon fils, le vendredi en mi-journée, que Khaled Drareni était également détenu à Antar et que la famille de Karim Tabbou était sans nouvelles de lui. J'ai quitté la caserne de Antar à minuit passée sans savoir très bien pourquoi j'ai été détenu pendant 30 heures, et si des suites judiciaires sont prévues.

Ce sentiment, même tempéré par le traitement plein d'égards de mes hôtes, m'indigne au plus haut point» conclut-il. Cependant, les trois avocats, Nabila Smail, Mostefa Bouchachi et Aïssa Rahmoune, ont été

interpellés puis relâchés lors de leur participation à la manifestation de vendredi dernier à Tizi-Ouzou.

Les trois avocats qui manifestaient aux côtés des citoyens ont été interpellés et conduits au commissariat central de la ville de Tizi-Ouzou avant qu'ils soient relâchés quelques heures plus tard. En plus de ces militants, plusieurs jeunes activistes ont été arrêtés dans plusieurs wilayas. À Alger, le Cnld a annoncé hier l'arrestation de Amine Aksa et Smail Aggoune. Le même comité a indiqué que des policiers en civil ont arrêté Radjough Mustapha et Sofiane Rabiaï à Oran.

Toujours à l'Ouest du pays, Sid-Ahmed Medeledj a été arrêté devant sa maison dans la wilaya de Tlemcen puis relâché, selon la même source. À Mostaganem, Dalila Touat, Allioue Bouabdallah et Ibrahim Ould Amdari, ont été interpellés devant la mosquée Badr.

À L'EST, OUSSAMA KEBAILI A ÉTÉ ARRÊTÉ À ANNABA AINSI QUE FARID ELBAR

Mohamed Bahi, a été placé en garde à vue à la wilaya de Boumerdès en attendant sa présentation devant le procureur du tribunal de Bordj-Menaïel. Enfin, le jeune Lyes Sellidj a été lui aussi arrêté à Tizi-Ouzou vendredi dernier.

Mahmoud Tadjer

LES VOLS SONT PROGRAMMÉS LES 16 ET 17 JUIN

Air France et Transavia à la rescousse d'Air Algérie

Les autorités algériennes ont donné le feu vert aux deux compagnies aériennes Air France et Transavia Airlines pour le transport des voyageurs à destination de l'Algérie. Les deux compagnies lanceront à partir de 16 et 17 juin des vols pour permettre une meilleure prise en charge des demandes des expatriés, et ce, à partir des aéroports parisiens vers Alger et Oran. L'achat de billets est désormais possible à compter d'hier à partir de l'aéroport Charles de Gaulle vers Alger avec Air France et de l'aéroport international d'Orly vers la ville d'Oran par le biais de la compagnie aérienne Transavia. La diaspora mécontente des restrictions entourant la réouverture des frontières s'est rassemblée à Paris et dans plusieurs villes françaises pour dénoncer les conditions d'entrée en Algérie qu'ils jugent «excessives et

extrêmement onéreuses». D'autres se sont rassemblés devant l'ambassade d'Algérie en France afin de protester contre les restrictions de voyage mises en place par le gouvernement et réclamer des vols plus fréquents entre l'Algérie et la France. Depuis le 1er juin six vols hebdomadaires de et vers la France, l'Espagne, la Turquie et la Tunisie ont été autorisés. En ce qui concerne la sortie du territoire national, les autorités avaient précisé que cela dépendait des conditions imposées par le pays de destination. Il convient de souligner que les vaccins russe Sputnik V et chinois Sino-vac administrés en Algérie, ne sont pas encore homologués par l'Union européenne (UE), bien que certains pays comme la Hongrie, l'ont homologués sur leur territoire. Le centre chargé des demandes de visas pour la France à Alger VFS Glo-

bal annonce la reprise de la prise de rendez-vous pour les visas court séjour, après plus d'une année de suspension.

Dans un communiqué rendu public vendredi dernier, VFS Global a annoncé l'ouverture des prises de rendez-vous pour les visas court séjour de circulation pour la France. Faisant suite au communiqué du consulat général de France à Alger concernant la reprise de délivrance des visas, VFS Global informe de «l'ouverture des rendez-vous court séjour pour motif professionnel. Le demandeur doit justifier d'un visa de circulation obtenu par le passé (visa de court séjour à entrées multiples) délivré par la France, d'une validité d'au moins un an et arrivé à expiration après le 1er novembre 2019», a ajouté le même source.

M.T

TUNISIE-ALGÉRIE-FRANCE

Rencontres d'affaires digitales le 15 juin

Les bureaux Business France Afrique du Nord organisent, le 15 juin 2021, en partenariat avec la Bourse algérienne de sous-traitance et de partenariat, l'Agence de promotion de l'Industrie et de l'innovation (APII) et Tunisia Automotive Association (TAA), des rencontres d'affaires digitales dans le domaine de la sous-traitance et de la fourniture pour les industries entre les opérateurs de Tunisie, d'Algérie et de France. Cet événement verra des présentations des activités industrielles en Algérie et Tunisie, des pitches de présentation des entreprises françaises, et des entretiens «B to B» en ligne, entre les opérateurs des trois pays. Lors de cet événement, les professionnels tunisiens intéressés pourront avoir des entretiens avec sept entreprises françaises, ainsi qu'avec des entreprises algériennes adhérentes aux Bourses algériennes de sous-traitance intervenant dans les secteurs de la mécanique, l'automobile, le ferroviaire, la plasturgie, l'électroménager, la maintenance, etc.

DÉRAPAGES RACISTES DE BENGRINA

Des avocats déposent plainte

Des avocats ont déposé mercredi dernier une plainte contre Abdelkader Bengrina, le chef du parti El Bina, pour atteinte à l'unité nationale. Abdelkader Bengrina avait défrayé la chronique ces dernières semaines pour s'en prendre d'abord à la région kabyle et ensuite à la langue Tamazight qu'il qualifie de «chose». Deux avocats, Tarek Mektoub et Abdelkader Chohra, ont déposé officiellement une plainte au tribunal d'Alger, contre Abdelkader Bengrina. «Ce chef de parti avait tenu des propos très graves qui portent atteinte à l'unité nationale» indiquent les avocats qui précisent qu'«il a violé un principe fondamental de la Constitution, celui du respect absolu de la langue tamazight qu'il a qualifiée de chose». Et de rappeler que les Constitutions de 2016 et de 2020 considèrent le tamazight comme une langue nationale et une langue officielle. Pour rappel, vendredi dernier au forum du journal El Wassat, Abdelkader Bengrina avait affirmé que «le jour où une chose (tamazight) parmi les revendications de cette région (la Kabylie) a été introduite dans la Constitution comme langue nationale, un de ceux qui se trouvent actuellement en prison (Ahmed Ouyahia) a eu une discussion avec moi durant laquelle je lui ai dit vous êtes en train de négocier entre vous», dans une allusion aux origines kabyles de l'ancien Premier ministre.



CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

La contrepartie financière applicable aux prestataires fixée

Un décret exécutif fixant le montant de la contrepartie financière applicable aux prestataires de services de certification électronique à une partie, fixe d'un montant de 100 000 DA, et une partie variable annuelle calculée selon le nombre d'années d'activité, a été publié au Journal officiel (JO) n° 45. Il s'agit du décret exécutif n° 21-248 signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, en date du 3 juin 2021 et fixant le montant de la contrepartie financière applicable au prestataire de services de certification électronique et qui vient en application des dispositions de l'article 40 de février 2015. Le texte fixe la contrepartie financière applicable au prestataire de services de certification électronique, à une partie fixe d'un montant de cent mille dinars (100 000 DA) hors taxe, payable dès la délivrance de l'autorisation de prestation de services de certification électronique. A ce montant, s'ajoute une partie variable annuelle, calculée par l'autorité économique de certification électronique, sur la base des documents comptables transmis par les prestataires de services de certification électronique. Cette partie variable annuelle représente deux pour cent (2 %) hors taxes sur le chiffre d'affaires, réalisé par le prestataire au titre des services offerts dans le cadre de l'activité de certification électronique pour les deux premières années d'activité. Elle sera d'un montant de trois pour cent (3 %) hors taxes sur le chiffre d'affaires réalisé par le prestataire au titre des services offerts dans le cadre de l'activité de certification électronique à partir de la troisième année d'activité, détaille le décret. L'autorité économique de certification électronique doit collecter le montant de la partie variable de la contrepartie financière, au plus tard, le 31 décembre de l'année qui suit.

APS

AGENCE AFRICAINE DU MÉDICAMENT

L'Algérie demande d'abriter le siège

Le ministre de l'industrie pharmaceutique, Dr Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed a reçu, jeudi à Alger, l'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé qui effectue une visite en Algérie dans le cadre d'une tournée dans nombre de pays du continent, indique un communiqué du ministère.

A l'entame de son programme de rencontres à travers les Etats membres de l'UA, Sidibé s'est dit «ravi de se trouver en Algérie», saluant «les importantes réalisations ainsi que les défis relevés par l'Algérie dans le domaine de la santé publique et de l'industrie pharmaceutique», ajoute la même source. Pour sa part, Benbahmed a mis en avant l'attachement de l'Algérie à encourager l'entraide entre les institutions de l'UA et la recherche des moyens de coopération entre les différents pays membres, soulignant la conviction de l'Algérie quant à la pertinence de cette démarche, notamment à travers la ratification du Traité instituant l'Agence africaine des médicaments, approuvée à Addis-Abeba le 11 février 2019. «A travers cette ratification, l'Algérie œuvre à l'unification des cadres réglementaires au sein du continent et la dynamisation de l'industrie pharmaceutique, en général par la garantie de médicaments efficaces et efficients aux pays africains dans le respect des normes internationalement convenues», a-t-il soutenu. Le ministre a soumis à l'Envoyé spécial de l'UA pour l'Agence africaine du médicament la demande de l'Algérie d'abriter le siège de l'Agence et lui a fait état de sa disponibilité à lui apporter tout le soutien nécessaire pour assurer son succès. Il a réitéré, à ce propos, la détermination et la disponibilité de l'Algérie à l'échange d'expériences dans d'autres domaines de développement avec les pays africains amis. A cette occasion, le ministre de l'Industrie pharmaceutique a évoqué les atouts de l'Algérie pour abriter le siège de l'Agence africaine du médicament, notamment à la faveur de l'importance et de l'intérêt qu'accorde l'Etat algérien à ce secteur



hautement stratégique. Benbahmed a cité, dans ce sens, la création depuis juin 2020 d'un ministère dédié à l'Industrie pharmaceutique en plus de l'existence d'une agence nationale du médicament en charge de l'enregistrement des médicaments et de l'approbation des fournitures médicales. Le ministre a mis en avant l'initiation de réformes globales du cadre législatif et réglementaire depuis la création du ministère de l'Industrie pharmaceutique avec sa modernisation conformément à l'évolution des pratiques internationales liées à la santé publique. L'Agence africaine du médi-

cament, sera chargée de la coordination, de la collecte et de la gestion des médicaments et de l'échange des informations concernant la qualité et la sécurité de tous les produits médicaux. Elle coordonnera également les examens conjoints des demandes d'essais cliniques et fournira une assistance technique et des ressources, si possible, sur les questions réglementaires aux Etats parties demandant une assistance tout en renforçant l'adoption et l'harmonisation des politiques et des normes réglementaires pour les produits médicaux, a indiqué le communiqué.

R. N.

SEULEMENT 60 000 HADJIS AUTORISÉS POUR LA CAMPAGNE 2021

Pas de pèlerinage pour les Algériens

Les Algériens seront une fois privés du hadj cette année en raison de la pandémie de la Covid 19 et des restrictions sévères imposées par l'Arabie saoudite. Ce pays va autoriser 60 000 de ses citoyens et résidents vaccinés contre le nouveau coronavirus à effectuer le hadj, à La Mecque qui doit avoir lieu le mois prochain, a annoncé hier le ministère du grand pèlerinage, selon l'agence officielle SPA. Lors du dernier hadj, un des cinq piliers de l'islam, seule une dizaine de milliers de fidèles résidant en Arabie saoudite avait pu effectuer ce rite, contre 2,5 millions de participants venus du monde entier en 2019, en raison de la pandémie du Covid-19. «Ceux qui voudront effectuer le hadj devront avoir entre 18 et 65 ans, ne pas souffrir d'une maladie chro-

nique et avoir été vacciné», a précisé le ministère dans un communiqué relayé par SPA. Avril dernier, le royaume avait déjà annoncé que seules les personnes vaccinées seraient autorisées à effectuer la Omra, le petit pèlerinage musulman réalisable tout au long de l'année, à partir du début du mois de jeûne musulman du ramadhan. Le petit pèlerinage, suspendu en mars 2020 en raison de la pandémie, avait repris timidement début octobre avec des mesures de précaution drastiques dans ce pays du Golfe le plus touché par l'épidémie. Dans un premier temps, seuls 6 000 Saoudiens et résidents étrangers en Arabie saoudite avaient été autorisés chaque jour à effectuer la Omra, avant que ce nombre ne passe à 20 000. Quelque 60 000 per-

sonnes sont autorisées à effectuer les prières quotidiennes dans la Grande Mosquée de La Mecque, première ville sainte de l'islam. Il n'est pas possible pour les pèlerins de toucher la Kaaba, vers laquelle se tournent les musulmans du monde entier pour prier. En 2020, la réduction drastique du nombre de pèlerins et les restrictions sanitaires avaient permis aux autorités de proclamer qu'il n'y avait eu aucune contamination lors du grand pèlerinage. L'Arabie saoudite a officiellement recensé plus de 463 000 cas du nouveau coronavirus sur son sol, dont plus de

7 500 décès. Les autorités du royaume de 34 millions d'habitants ont annoncé avoir administré plus de 15 millions de doses de vaccin.

AMÉLIORATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'ICI LA FIN JUIN

Le défi impossible des autorités

La réception de plusieurs projets d'alimentation en eau potable (AEP) devrait améliorer l'AEP d'ici la fin du mois en cours, a indiqué un récent communiqué du ministère des Ressources en eau. Cette amélioration touchera notamment la capitale qui connaît des perturbations sensibles en la matière. Le ministère a tenu à rassurer que l'impact de l'ensemble de ces réalisations «va contribuer à améliorer la desserte de

l'eau potable» au profit de la population du grand Alger, soit près de 5 millions d'habitants durant la saison estivale. Les perturbations d'alimentation en eau potable (AEP) à Alger n'ont pas été sans conséquences, puisque le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi, a décidé vendredi dernier de limoger le Directeur de la production et de la distribution de la société des eaux et de l'assainissement d'Alger

(SEAL). Malgré ce limogeage, la situation n'a pas changé puisque les citoyens se plaignent toujours des coupures d'eau récurrentes. Une situation paradoxale quand on sait que l'Etat a consenti des efforts colossaux en consacrant des budgets se chiffrant à des milliards de dinars pour garantir aux citoyens cette ressource vitale. Cependant, les problèmes persistent et se compliquent chaque année...

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

400 fonctionnaires poursuivis

Au cours de cette année, le pôle de Sidi M'hamed a traité 141 informations relatives à la corruption d'après le bilan avancé par le procureur de la République du pôle pénal économique et financier près le tribunal de Sidi M'hamed. Le nombre de personnes impliquées dans les actes de corruption s'élève à 2079, dont 723 d'entre elles ont été poursuivies, parmi elles 409 fonctionnaires. Ce dernier fait également état de 55 individus actuellement en détention et 151 placés sous contrôle judiciaire ainsi que 368 personnes relaxées. Le procureur a ajouté que la «complexité» des affaires étudiées par le pôle autant par la nature des faits que par leur étendue géographique ainsi que les personnes mises en cause a «retardé les procédures de poursuite» et a rendu nécessaire l'affectation de 5 magistrats, de 21 greffiers, d'un procureur, de deux adjoints, mais également des traducteurs.

INTRODUCTION DE PRODUITS ALGÉRIENS EN LIBYE

Un marché sera prochainement ouvert à Misrata

Le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie, Omar Kara a annoncé à Blida que le premier marché de produits algériens sera ouvert «dans les deux prochains mois» dans la ville libyenne de Misrata. Dans une déclaration à la presse, en marge de l'envoi en Libye, du premier convoi d'œufs à couver, Kara a indiqué que le Conseil des hommes d'affaires libyens à Misrata, sous la houlette du Centre arabo-africain pour l'investissement et le développement, prépare l'ouverture du «premier marché dédié aux produits algériens dans la ville de Misrata». Le marché algérien dont l'ouverture est prévue «dans les deux prochains mois dans une zone franche» est implanté sur une superficie de 5 000 m², a-t-il ajouté, soulignant l'importance de ce projet commercial qui va permettre le «relèvement du volume des échanges commerciaux entre les deux pays et améliorer la visibilité des produits algériens sur le marché libyen», a-t-il précisé. Le projet économique offrira, également, l'opportunité aux hommes d'affaires algériens de réaliser des accords commerciaux et de commercialiser leurs produits en toute facilité, tout en permettant aux commerçants libyens d'avoir un aperçu des produits algériens et de les acquérir sans avoir à se déplacer en Algérie, a indiqué le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie. Kara a signalé que «les produits algériens sont de plus en plus présents» en Libye, prévoyant «un important engouement» du consommateur libyen pour ces produits «vu leur qualité», notamment les produits alimentaires, manufacturés et cosmétiques, a-t-il relevé. Pour rappel, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, avait assuré lors d'une réunion d'évaluation du Forum économique algéro-libyen et de la foire des produits algériens destinés au marché libyen, organisée en mai dernier, la détermination de l'Algérie et de la Libye à «relever le volume des échanges commerciaux entre les deux pays à trois milliards de dollars, durant les prochaines années, à travers la levée de toutes les entraves de manière à rendre les opérations d'exportation et d'importation faciles et permanentes».

R. E.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Les opérateurs tenus d'assurer le service après vente

Le décret exécutif fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du service après-vente des biens est publié au Journal officiel n° 45. Ainsi, ledit décret stipule que le fabricant et/ou l'importateur de biens doit assurer le service après vente du bien mis sur le marché d'une manière à couvrir l'ensemble de son réseau de distribution.



Le texte, qui s'applique aux biens destinés au consommateur après expiration de la période de garantie ou dans les cas où la garantie ne peut jouer, précise que «le service après-vente peut être assuré par une autre personne physique ou morale à laquelle le fabricant et/ou l'importateur font appel pour la réalisation du service après-vente». De plus, le fabricant et/ou l'importateur doivent assurer la disponibilité des pièces de rechange, au moins, pour une durée de 5 ans, en cas de fin de production ou d'importation d'un bien, sauf si un texte particulier prévoit une autre durée. Le vendeur est également tenu de mettre à la disposition du consommateur, toutes les informations nécessaires, notamment les coordonnées d'identification du prestataire du service après-vente et sur la disponibilité des pièces

de rechange. Le prestataire du service après-vente doit informer le consommateur, avant de procéder à la réparation, de l'origine de la panne, des pièces à remplacer, de la nature de l'intervention et sur les risques éventuels dus à la réparation et toute autre information nécessaire. Il doit, également, informer le consommateur qu'il peut conserver les pièces et les éléments remplacés. Le prestataire du service délivre un devis au client si celui-ci en fait la demande et il doit l'informer au préalable, dans le cas où le devis est facturé. Le devis doit préciser les éléments essentiels du contrat de service après-vente et le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit à fournir. Le prestataire peut proposer au client l'utilisation des pièces de rechange d'occasion qui doivent être en bon état et sûres. Il doit également mettre, en

présence du client, le bien réparé à l'essai. En outre, «le bien confié au prestataire pour être réparé dont le client n'a pas demandé la récupération dans un délai d'une année décomptée, à partir de la date de récupération du bien, fixée sur le bon de dépôt, est considéré comme abandonné». Le décret indique que les prestataires de service après-vente en activité doivent se conformer aux dispositions du présent décret dans un délai d'une année, à compter de la date de sa publication au JO. A noter que le texte concerne l'ensemble des prestations que l'intervenant doit fournir lors de la mise à la consommation du bien, à titre onéreux ou gratuit, telles que les prestations de dépannage, de réparation, de maintenance, d'installation, de contrôle technique, de transport ainsi que la fourniture des pièces de rechange.

Hafid Mesbah

GRÂCE À LA PRODUCTION LOCALE DES MÉDICAMENTS

L'Algérie compte économiser 93 millions USD/an

Grâce au passage à la production locale de 37 produits pharmaceutiques, en plus de l'enregistrement de 16 bio-similaires et premiers génériques, un montant de plus de 93 millions de dollars/an doit être économisé par l'Algérie, selon un bilan établi par le ministère de l'Industrie pharmaceutique. Ce document fait état de la production locale, durant la période s'étalant du 1er janvier 2021 au 31 mai de la même année, de 37 nouveaux produits pharma-

ceutiques, autrefois importés, ce qui représente une économie attendue sur la facture d'importation de l'ordre de 16,34 millions de dollars, par année de consommation. Cela en plus de l'enregistrement, au cours de la même période, de 16 bio-similaires et premiers génériques, ce qui permettra, selon le bilan du ministère, une baisse de la facture de l'importation des médicaments qui s'élèvera à 76,78 millions de dollars, pour une seule année de consommation. Ce

sont, ainsi, 93,12 millions de dollars que l'Algérie pourra économiser pour chaque année de consommation, ce qui a été rendu possible, à la faveur de «la priorisation de l'enregistrement des médicaments génériques et des produits bio-thérapeutiques similaires» engagée par le ministère de l'Industrie pharmaceutique afin de pallier les «situations monopolistiques», est-il précisé dans ce bilan. Le ministère prévoit, dans son document, une facture globale d'impor-

tation qui ne devrait pas dépasser 1,2 milliard d'euros, ce qui représentera une économie prévisionnelle de 800 millions d'euros sur l'ensemble de l'actuel exercice. Le bilan du ministère recense, en outre, la délivrance de 18 agréments d'ouverture d'établissements de fabrication, en plus de 230 Certificats de produits pharmaceutiques et 284 autorisations de dédouanement (Covid-19), au cours des 5 premiers mois de 2021.

R. E.

MORALISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

La Commission nationale installée

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a supervisé à Alger, l'installation de la Commission nationale de moralisation des activités commerciales en charge de proposer des mesures et des mécanismes pour la régulation du marché et la gestion des espaces commerciaux et veiller au respect de la transparence des transactions commerciales. Dans une allocution lors de la cérémonie d'installation, Rezig a précisé que celle-ci est composée de 8 sous-comités spécialisés et de représentants de plusieurs secteurs ministériels, d'organisations professionnelles, d'associations de protection du consommateur et d'instances onusiennes. Il s'agit des sous-comités des légumes et fruits, des denrées alimentaires emballés et des produits d'épicerie, des viandes rouges

et blanches et des poissons, des produits non alimentaires, des équipements ménagers et des meubles, des textiles, des cuirs, des chaussures et des habits, des services commerciaux ainsi que des espaces commerciaux. Installée en application des instructions du président de la République relatives à la moralisation de la vie publique dont les activités commerciales, cette Commission veille, entre autres, à proposer des mesures et des mécanismes pour la moralisation de l'activité commerciale, à revoir les conditions de fonctionnement et de gestion des espaces commerciaux, à améliorer l'activité commerciale et à observer la transparence des transactions commerciales, a fait savoir le ministre. A propos de la révision des lois et des législations régissant l'activi-

té commerciale, le ministre a rappelé que ses services ont entamé la révision de plus de 10 textes juridiques entre 2020 et 2021. Pour ce qui est de l'organisation des pratiques commerciales, Rezig a annoncé la création d'un réseau informatique commun entre plusieurs secteurs en vue d'accélérer l'échange des informations pour prendre les mesures administratives nécessaires à point nommé. La numérisation et la modernisation des secteurs grâce aux technologies de pointe et la consécration du e-paiement et la mise en place d'un cadre juridique permettront à l'importateur d'ouvrir un seul compte bancaire facilitant la traçabilité de ces pratiques par les organismes de contrôle, a-t-il enchaîné. Le ministre du Commerce a évoqué la création d'instances profession-

nelles en charge de la régulation et la mise à niveau de la déontologie, outre l'établissement d'une charte d'éthique commerciale comportant les principes d'orientation visant à fixer les règles de conduite déontologique dans les transactions commerciales.

Il a fait état de la réactivation du réseau «RELEA» liant les laboratoires gouvernementaux et permettant d'effectuer des analyses de qualité des divers biens et services. Le ministre du Commerce a indiqué que son département dispose de plus de 45 laboratoires, outre les laboratoires relevant d'autres ministères, soulignant l'existence de 700 laboratoires au niveau national en charge des contrôles et de la conformité des produits aux normes avant leur commercialisation.

R. E.

CRIMINALITÉ DURANT LE MOIS DE MAI À ALGER

3 412 affaires traitées et 3 799 individus impliqués

La sûreté de wilaya d'Alger mène une lutte implacable contre le fléau de la criminalité, en déployant tous les moyens matériels et humains à cet effet.

Durant le mois de mai écoulé, les services de la Police Judiciaire ont traité 3 412 affaires, ayant entraîné l'arrestation de 3 799 présumés auteurs qui furent déférés devant les instances judiciaires compétentes, dont 1921 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 258 pour port d'armes prohibées, et 1878 pour divers délits, a indiqué un communiqué de ce corps de sûreté. Parmi les affaires traitées, 274 affaires relatives aux atteintes aux biens, 775 affaires ayant trait aux atteintes aux personnes, a-t-on appris de la même source. S'agissant des délits et crimes contre la famille et aux bonnes mœurs, le communiqué a précisé que les services de la Police Judiciaire ont traité 20 affaires, et 464 affaires relatives aux biens publics, ainsi que 07 affaires à caractère économique et financier, et 11 affaires relatives à la cybercriminalité, a ajouté la même source.



Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité 248 affaires, impliquant 258 personnes présentées devant les instances judiciaires compétentes dont 14 ont été placées sous mandat de dépôt, d'après la sûreté d'Alger. En matière de lutte contre les stupéfiants, 1 861 affaires impliquant 1 921 personnes ont été résolues, permettant la saisie

de 11 161 Kg de résine de cannabis, 24 627 comprimés psychotropes, 2,22 grammes de cocaïne, 2,34 grammes d'héroïne et 28 flacons de produits psychotropes. En outre, les forces de police ont mené durant la même période 9 842 opérations de contrôle des activités commerciales réglementées, où il a été procédé à l'exécution de 20 décisions de fermetures

ordonnées par les autorités compétentes. A propos de la prévention routière, les services de la sécurité publique ont enregistré 8 922 infractions liées au code de la route qui ont abouti au retrait immédiat de 2 775 permis de conduire. Les mêmes services ont enregistré 61 accidents de la circulation ayant fait 58 blessés et 7 morts, dont la cause principale demeure le non respect du code de la route, a noté le communiqué. Lesdits services ont mené 256 opérations de maintien de l'ordre. Il a été procédé au transfert 252 de sans abris. Enfin, les services de police de la Sûreté de wilaya d'Alger ont enregistré 52 647 appels sur le numéro 17 police secours et le numéro vert 15-48, et 810 appels sur le numéro 104, qui restent à la disposition des citoyens pour informer tout ce qui touche à leur quiétude et leur sécurité, a conclu le communiqué.

Samia Acher

CONSTANTINE

Deux blessés dans l'incendie d'un hangar de stockage

Deux personnes ont été grièvement blessées dans un incendie qui a ravagé mercredi soir un hangar de stockage et de commercialisation d'articles en plastique, verre et métal, situé dans la cité Djebli Ahmed à l'entrée de la commune de Hamma Bouziane (Nord de Constantine), a-t-on appris jeudi auprès de la direction de la Protection civile (DPC). Le sinistre a causé des blessures assez graves à deux (2) personnes âgées de 38 et 56 ans, a précisé la cellule d'information et de la communication de ce corps constitué. Les victimes qui ont été secourues sur place par des médecins pompiers, ont été admises à la polyclinique de la même localité pour bénéficier des soins médicaux nécessaires, a-t-on souligné. L'incident a ravagé, selon la même source, une importante quantité de produits stockés dans cet entrepôt, situé précisément à hauteur de la RN 79, reliant les wilayas de Constantine et Mila. Six camions anti-incendie, deux ambulances ainsi que 32 sapeurs-pompiers, tous grades confondus, ont été mobilisés pour circonscire les flammes, a-t-on noté, ajoutant que les causes du déclenchement de cet incendie n'ont pas encore été déterminées. L'intervention rapide des éléments de ce corps constitué a permis de sauvegarder le reste de la superficie du hangar, a souligné la même source, faisant savoir qu'une équipe composée d'agents des unités secondaires de la Protection civile de Hamma Bouziane, Didouche Mourad et Constantine ainsi que ceux relevant du poste avancé du chef-lieu de wilaya, a été mise en place pour assurer la surveillance et éviter la propagation du feu vers d'autres hangars ou les habitations limitrophes. Une enquête approfondie a été diligentée par les services de sécurité territorialement compétents afin d'identifier les causes exactes à l'origine de cet incident.

APS

BOUMERDÈS

Démantèlement d'un réseau de trafic d'armes prohibées

La brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la sûreté de wilaya de Boumerdès a réussi à démanteler jeudi un réseau criminel, composé de 3 individus spécialisé dans le trafic et la vente d'armes prohibées de calibre 6, à savoir des pistolets à impulsion électrique (Taser), utilisés pour voler et agresser les citoyens, a indiqué un communiqué de la cellule de communication et des relations publiques de la même wilaya. L'opération a été réalisée, suite à l'exploitation efficace d'informations, faisant état de l'activité de plusieurs individus qui avaient recours aux réseaux sociaux dans le but de promouvoir la vente de leurs



armes prohibées, destinées à semer la peur et instaurer le désordre public, a ajouté le communiqué. Des mesures ont été

immédiatement prises pour neutraliser ce groupe de malfaiteurs, par la même brigade. Les trois suspects, âgés entre 23 et 30 ans,

originaires du centre et de l'est du pays ont été arrêtés, a ajouté la même source. Ces investigations ont permis de récupérer 32 pistolets à impulsion électrique de différentes formes, 13 cartouches, 22 bouteilles de gaz lacrymogène, un petit camion et un véhicule de tourisme, une somme d'argent d'un montant de 6, 5 millions de centimes et 08 chèques postaux, a-t-on encore appris. Après finalisation de toutes les démarches judiciaires à l'encontre des suspects, ces derniers ont été présentés les autorités judiciaires compétentes.

S. A.

Qahwa fi goubli |

Les primeurs d'une seconde jeunesse...

Vivre sa jeunesse tout en restant persuadé en son intime conviction que le meilleur est peut-être ce qui ne revient. Toutes les jeunes n'ont qu'un temps. Elles sont subdivisées en tranches de vie. Et se déclinent soit en ligne droite soit en ligne brisée. Et on ne sait jamais tout à fait s'il faut la servir ou s'en servir. Alors elle se boit à froid et ou à chaud. Comme une boisson (remontant) qui fait du bien là où le mal idée de s'incruster. Souvent invité. Et comme le mal se fiche du bien.... D'ailleurs aujourd'hui jeunesse et vieillesse sont tellement proches et rapprochées qu'on se demande encore s'il existe réellement une différence sensible entre ces deux concepts. Quant la première jeunesse passe

comme une étoile filante on se dit ma foi la seconde sera certainement plus agréable à regarder sinon à vivre... Alors la seconde débarque sans crier gare au moment même où les tempes se font grisonnantes et que l'élan passionnel s'assagit... Tout en conservant cette saveur héritée peut-être d'une jeunesse trop vite expédiée... On se dit ensuite autant vivre aussi intensément que possible cette seconde plus... Car même s'il revenait ne serait-ce que pour la simple hypothèse il sera vécu forcément autrement. D'où ce sentiment d'impuissance souvent avoué à demi-mots «ah si c'était à refaire»... Pourtant dans toute trajectoire humaine tout n'est pas totalement à refaire ou si

vous préférez du tout au tout sinon de fond en comble. Mais une telle nostalgie se fait encore beaucoup «torturante» quand souvent sur le tard à l'heure où s'assagissent les plus hardies et non moins passionnantes perspectives on se rend brutalement compte qu'en naissent d'autres qui nous ramènent à cet essentiel dont on savait pourtant qu'il couvait quelque part en nous. S'installe ainsi cette immense frustration d'être vraiment passé à côté de l'essentiel pour une première tranche de vie. En attendant bien sûr cet examen de rachat et ou de rattrapage que constitue l'annonce imminente des primeurs d'une seconde jeunesse...

A. Zentar

BLIDA

Une entreprise publique exporte des œufs vers la Libye

Un premier convoi d'œufs à couver a été exporté jeudi vers la Libye par l'Entreprise publique économique (EPE) MITAVIC de Soumâa (Est de Blida) relevant de l'Office régional de l'aviculture (ORAC, région centre) sous la supervision du Centre arabo-africain pour l'investissement et le développement et du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie.

« Il s'agit d'un premier envoi de 200.000 œufs vers la ville libyenne de Misrata, sur un total de 5 millions d'unités prévues à l'exportation vers ce même pays », a indiqué le président du Centre arabo-africain pour l'investissement, Mohamed Amine Boutalbi, dans une déclaration à la presse. Cette opération s'inscrit dans le cadre des accords signés à l'issue du forum économique algéro-libyen, tenu en mai dernier (avec la participation de près de 320 hommes d'affaires libyens), relatifs à l'exportation de nombreux produits algériens, vers la Libye, à l'exemple des œufs à couver, dont un premier convoi a été envoyé jeudi et sera suivi progressivement par d'autres, a signalé M. Boutalbi. « Ce convoi destiné à la ville de Misrata passera par la Tunisie », a précisé le président du Centre arabo-africain pour l'investissement, soulignant, par ailleurs, l'importance de la « réouverture du poste frontalier de Deb Deb (Illizi)-Ghadames dans la relance de l'activité



économique et commerciale dans la région et la facilitation du transport des marchandises algériennes vers la Libye qui a grand besoin de ces produits », a-t-il assuré. Mohamed Amine Boutalbi a

annoncé, en outre, l'exportation, vendredi, d'un premier convoi de 40 000 tonnes de Clinker, une matière première utilisée en cimenterie, vers la Libye, à partir du port d'Oran. « Cette opération

sera suivie, la semaine prochaine, par d'autres convois de fer, de savon et de produits alimentaires divers », a fait savoir le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie, Omar Kara. Les Douanes algériennes assurent l'accompagnement sur le terrain de ces opérations à travers des facilitations en faveur des opérateurs économiques concernés, notamment par un contrôle douanier de la marchandise, effectué sur place et l'exemption fiscale, a indiqué le directeur régional des douanes de Blida, le contrôleur général principal Tahar Khadraoui, dans une déclaration à la presse en marge de cette opération. A noter que le ministre du Commerce, Kamel Rezig avait assuré que son département ministériel œuvrera sans cesse à l'aplanissement des contraintes entravant les opérateurs économiques lors des opérations d'exportations vers la Libye, tout en accompagnant ces entreprises, pour leur permettre de relever le volume des échanges commerciaux entre les deux pays.

AIN TURCK (ORAN)

L'informel regagne du terrain



L'arrivée de la saison estivale conjuguée à l'arrêt des opérations de lutte contre l'informel dans la majeure partie des localités côtières d'Ain Turck, ont permis au commerce informel de refaire surface et de s'imposer comme « décor estival »

Une véritable anarchie y règne avec l'apparition sur plusieurs espaces publics squattés de marchés de fruits et légumes improvisés et ce, depuis le mois de Ramadhan. L'occupation des espaces publics s'est intensifiée avec l'arrivée de la saison estivale. Des véhicules hippomobiles, des charrettes et des baraques sont montées et démontées l'espace d'une journée, sur des artères piétonnières. Malgré les nombreuses opérations de lutte contre l'informel, menées par les services de sécurité, de nouvelles artères adjacentes au marché de fruits et légumes d'Ain Turck, ont été squattées par une

nuée de marchands informels. La majeure partie des artères de ce marché sont, aujourd'hui, occupées, pénalisant énormément les automobilistes, notamment les habitants mitoyens, qui sont contraints de faire tout un détour pour rallier leurs domiciles. Pire encore, ce marché ne cesse de s'étendre chaque année jusqu'à atteindre la grande place d'Ain Turck où des étals proposant des effets vestimentaires occupent une partie des trottoirs. Cet indésirable état de fait a malheureusement, encouragé certains gérants d'établissements de commerce à s'accaparer des espaces et/ou à squatter les trottoirs en n'hésitant pas à laisser déborder leur marchandise sur la chaussée. A titre d'exemple, il importe de citer la principale artère du chef-lieu de la daïra d'Ain El-Turck, qui aujourd'hui, hélas, a énormément perdu de son lustre d'antan avec la

débandade relevée dans le névralgique secteur du commerce. Les normes élémentaires sont allégrement piétinées par l'insouciance des uns additionnée au mélange d'indifférence et de complaisance manifeste des autres. Ce malheureux constat a grandement contribué à l'enlaidissement de ce boulevard, qui était, jadis, un lieu agréable où s'épanouissait la badauderie après le crépuscule. A l'époque, les terrasses achalandées où étaient judicieusement alignées des rangées de parasols, constituaient un lieu privilégié de rencontres pour les riverains des différentes communes de ladite daïra qui s'y retrouvaient à la tombée du soir dans une ambiance conviviale. Selon les anciens habitants d'Ain Turck l'informel a aussi détruit d'illustres points de repère, qui relatent toute une histoire de cette région où il faisait bon de vivre. Les habitants suggèrent à l'unanimité la poursuite régulière de la lutte contre l'informel comme assainissement de cette situation, qui tend vers la déliquescence du cadre de vie de la population de cette daïra côtière, aspirant, ironie du sort, à promouvoir le Tourisme. Ce triste constat est visible dans l'ensemble des communes essaimées à travers cette région côtière, avec toutes les contraintes et autres désagréments qui se répercutent négativement sur la circulation automobile et routière. L'informel semble avoir tendance ainsi à enlaidir encore un peu plus les paysages des municipalités côtières au grand dam des nostalgiques, natifs de cette partie de la wilaya

AIN TÉMOUCHENT

Une production de plus de 1,3 million qx de céréales attendue

Une production de plus de 1,36 million de quintaux de céréales est prévue lors de la campagne moisson-battage de la saison agricole en cours dans la wilaya d'Ain Témouchent, a indiqué la Direction des services agricoles (DSA). « Lancée dernièrement, la campagne moisson-battage cible une superficie de 105.000 hectares à travers l'ensemble des communes de la wilaya », a déclaré le directeur des services agricoles, Ghali Boulenouar, soulignant que la campagne est dotée de tous les moyens nécessaires, de même pour la collecte des récoltes. Selon la même source, la DSA de Aïn Témouchent a mobilisé 20 structures d'une capacité de stockage de 700.000 quintaux (qx) par les coopératives de céréales et légumes secs (CCLS) d'Aïn Témouchent et Hammam Bouhadjar. La saison agricole 2020-2021 a enregistré une perturbation en pluviométrie affectant des terres emblavées, soit 5.000 ha de pertes de la surface globale réservée à la céréaliculture, ajoute le DSA. Pour rappel, la wilaya d'Aïn Témouchent a réalisé au titre de la saison agricole écoulée, une production de 1,8 million qx de céréales.

EL TARF

Une deuxième station de dessalement d'eau de mer à El Kala

Une nouvelle station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de 80.000 m³/jour, sera réalisée « à moyen terme » au niveau de la daïra côtière d'El Kala (wilaya d'El Tarf), a-t-on appris vendredi auprès de la direction locale des ressources en eau. Cette nouvelle station est la deuxième du genre après celle en cours de réalisation depuis 2018 à Draouche, d'une capacité globale de 300 000 m³/jour, destinée à alimenter en eau quatre wilayas de l'Est du pays, a précisé le directeur du secteur, Nacer Mokhnache, lors d'un point de presse organisé hier, et consacré aux préparatifs en cours pour améliorer la distribution de l'eau potable durant l'été. L'étude de ce projet a d'ores et déjà été lancée, a ajouté la même source, signalant qu'eu égard au stress hydrique que connaît la région depuis quelques années, l'Etat a prévu, dans le cadre d'un programme d'urgence, de réaliser 15 nouvelles stations de dessalement à travers le pays dont une dans la wilaya frontalière d'El Tarf. La même source a, par ailleurs, fait état de plusieurs autres opérations, auxquelles le Fonds national de l'eau a consacré un total de 130 millions de dinars, et dont les travaux seront lancés « incessamment » à El Kala et à travers certaines zones d'ombre de Bouhadjar, daïra se trouvant à l'ouest de la wilaya d'El Tarf. Aussi, plusieurs autres projets de renforcement de l'AEP tirent à leur fin, a-t-on noté, dans le cadre de l'amélioration de la distribution de l'eau potable durant la saison estivale, période marquée habituellement par un flux considérable de touristes, accentuant les besoins de la région en eau potable.

L'URBANISATION ET SES CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une menace sur les espaces verts

La journée mondiale sur l'environnement a été célébrée sous le slogan : «Restauration des écosystèmes» ; les activités humaines ont mis en péril tous les écosystèmes et en particulier les espaces verts en milieu urbain.

Les besoins en habitat moderne conjugués avec un fort accroissement de la population menacent sérieusement tous les types d'espaces verts urbains. La norme écologique et environnementale moyenne pour assurer un bien être aux habitants des villes exige au moins 12 m² carrés par habitant. Rares sont les villes qui répondent à ce ratio où la moyenne mondiale ne dépasse pas 5 m² soit un déficit important se traduisant par une forte pollution de l'air, un atmosphérique à forte présence de particules, une altération de l'esthétique, une augmentation du bruit, un impact psychique et une menace pour une santé. Pour répondre aux besoins en logement, une série de programmes de construction est annoncée d'année en année sans pouvoir répondre aux besoins sans cesse croissants.

LES RÈGLES UNIVERSELLES D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Les nouveaux concepts en matière d'aménagement urbain repose sur : Penser l'espace public avec l'usager, c'est anticiper des systèmes qui faciliteront leur appropriation et leur pérennité. Si les habitants se sentent impliqués dans la démarche, si leur avis est pris en compte, ils adhèrent plus facilement au projet final. Urbaniser c'est prendre en charge le mode de Vie et le milieu de Vie, ce qui implique la notion de paysage urbain. Il se base sur la recherche de l'équilibre entre milieu anthropisé et la qualité de vie qu'est l'environnement. Pour y arriver seul un management participatif permet une intégration équilibrée de tous les espaces. Seule l'écologie urbaine peut y répondre à travers les espaces végétalisés. La meilleure référence étant le premier principe de la déclaration de RIO confirme la nécessité de préserver l'environnement et le cadre de vie de l'être humain. Il en fait un droit : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations



relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Le problème écologique est à l'échelle nationale mais les solutions ne peuvent qu'être que locales au niveau de chaque ville selon le principe du « penser globalement et agir « localement » pour pouvoir respecter les spécificités de chaque ville, sa culture, son système économique, sa géographie, son climat et ses habitants. Dans ce contexte toute action environnementale est la bienvenue, aussi modeste qu'elle soit ; car, si chacun pense à réduire sa consommation d'énergie, à trier ses déchets ou planter un arbre, nos espaces iront nettement mieux.

Seules des actions en conformité avec les principes du développement durable permettent de préserver l'environnement à travers le double aspect des ressources et des pollutions. Les fondements de toute action doit permettre de maintenir la qualité de l'air, de gérer rationnellement l'eau, de recycler les déchets, d'économiser l'énergie et de privilégier la qualité de vie des habitants.

Tous ces objectifs doivent devenir des priorités pour les aménageurs lors de toute intervention. La sagesse voudrait simplement de comprendre les interactions entre la ville et l'environnement et de trouver des compromis entre le développement de l'une et le respect de l'autre. Les urbanistes, les architectes et les décideurs doivent intégrer leurs réflexions urbaines et opter pour suivre des pistes intégrant les contraintes environnementales au développement urbain. Certes cette tâche n'est pas facile car il s'agit également d'équité sociale, d'économie efficace, de changements climatiques, d'énergie renouvelable, de haute qualité environnementale, d'écologie, d'environnement et d'autres concepts politiques et religieux. Le fort accroissement moyen de la population qui dépasse les 2,4% annuellement se traduisant par plus de 900 000 habitants auquel s'ajoute l'exode rural constituent une menace sur l'environnement urbain. Les conséquences de cette situation se traduisent par une augmentation très forte de la population urbaine migrante vers les chefs-lieux des grandes

communes à la recherche d'emplois, de commodité de vie et de développement.

L'extension massive des grandes agglomérations induit par une forte concentration de nouveaux logements pose de nombreux problèmes aux collectivités locales dans les secteurs stratégiques que sont l'eau, la santé, l'emploi, l'éducation, le social et le logement. Tous ces secteurs agissent négativement sur la qualité de vie des citoyens donc directement sur l'environnement. Cette urbanisation concentrée sur le minéral au détriment du végétal se traduit par une pollution de l'air, du bruit, du stress, la présence importante de particules fines, des déchets nocifs et un impact psychique sur les habitants. Tous les agglomérations de plus de 100 000 habitants connaissent une altération de l'environnement avec toutes ses conséquences sur le citoyen.

L'armature urbaine est de plus en plus dense et augmente exponentiellement dans la partie septentrionale du pays qui est déjà saturée où il y a des problèmes d'eau, d'emploi et de terrains constructibles. Il y a lieu de signaler qu'annuellement plus de 4 000 hectares de terres agricoles sont urbanisés avec la bénédiction des gestionnaires alors que le ratio en surface agricole utile ne fait que diminuer et frôle les 0,20 hectares par habitant. La politique prônée par les différents scénarii du schéma national d'aménagement du territoire n'a pu se concrétiser pour déverser raison toutes injustifiées. En 20 ans plus de 350 000 hectares de terres à haute potentialités agricoles ont été urbanisées. Le développement des Hauts plateaux qui occupent plus de 26 millions d'hectares à travers des programmes devant résorber les pressions exercées sur le Tell n'a pu se concrétiser. La ville de Bougzoul qui devait être érigée en capitale administrative pour décharger Alger reste un projet qui dure depuis 30 ans.

K. B.

URBANISATION ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La réglementation piétinée

L'urbanisation rapide pour faire face à une énorme demande en logements s'est traduite par des ZHUN, des lotissements et des secteurs urbains ne tenant pas compte des impacts sur la vie du citoyen et sur son environnement. Durant des décennies des PDAU faits rapidement, modifiés et remis en cause par des injonctions administratives et politiques ont piétiné toute approche de durabilité sociale et écologique de nos villes.

Une simple construction d'un bâtiment ou d'une maison provoque une modification de l'environnement et entraîne des modifications du site à travers un bouleversement dû au chantier par la circulation de véhicules, la suppression de la végétation, le dérangement de la faune ; une modification de l'écoulement des eaux de surfaces ; un changement du paysage architectural (volumes, ombres portées,...) ; une consommation d'espace ; une modification du microclimat (vents, température) ; une modification des flux des véhicules, des piétons, des adductions (eau, gaz, électricité) et des évacuations (eaux usées). Construire un bâtiment provoque un impact sur l'environnement par la mise en chantier (poussières, boues,...), par l'utilisation de matériaux et de produits et par les déchets engendrés. Tous ces aspects n'ont pas été ou peu pris en considération par les décideurs et les concepteurs avec

toutes les conséquences qui en découlent. La libéralisation des marchés immobiliers et l'arrivée en force de la promotion immobilière privée depuis les années 2000 ont donné naissance à des réseaux faisant fi du respect de la réglementation en la matière. Au lieu de livrer des cités et des quartiers répondant aux normes d'urbanisme et d'environnement ; c'est des cités sans âmes ni respect de l'environnement qui sont érigées.

Pourtant une réglementation existe et permet d'intégrer de la verdure dans tout aménagement urbain. La loi n° 2007-06 du 13/5/2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, la loi n° 2006-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, la loi 90-29 du 1/12/90 : Aménagement et urbanisme L'article 31, exige la délimitation des espaces verts et de l'espace public et la loi n°90-08 du 07/04/90 relative à « la commune » l'implantation des différents projets sur le territoire de la commune, l'APC doit prendre en considération la protection des terres agricoles et des espaces verts. A ces lois s'ajoutent le décret 09-67 du 7 février 2009 relatif à la nomenclature des arbres urbains et des arbres d'alignement (27 arbres et 12 arbustes), le décret 09-147 du 2 mai 2009 fixant les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan de ges-

tion des espaces verts, le décret 09-115 du 7 avril 2009 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission interministérielle des espaces verts. D'autres textes réglementaires comme l'arrêté du 24 janvier 2015 fixant les spécificités techniques du logement promotionnel public, la circulaire (MUCH) N° 5268/BODG/83/34H.3.2.1. 1386/H.1 en date de 05/03/83 à l'aménagement des lotissements, la circulaire interministérielle du 31-10-1984 fixant à 1,8 m²/habitant sur un ensemble de 6,8 m², qui prévoit dans les POS-PUD, ZHUN, Lotissement...) prévoir la localisation et le dimensionnement d'espaces verts et la dernière instruction 2304 du 3-10-2019 qui invite les Walis, les chefs de daïras, les P/APC à élaborer un « plan vert urbain » ainsi que la mise en place de projets d'espaces verts dans l'ensemble des communes.

QUE FAIRE POUR RÉHABILITER LA RÉGLEMENTATION URBAINE ?

Malheureusement dans la majorité des PDAU la réglementation et les normes en matière d'espaces verts n'ont pas été respectées. Pour palier à cette situation il urge d'appliquer avec fermeté et avec effet rétroactif pour tout contrevenant à cette réglementation. Cette opération ne fera que conforter le respect de la réglementation et servira d'indicateur pour tous les gestion-

naires, les concepteurs de projets d'aménagement urbain, les entrepreneurs en charge de la réalisation qui devront se conformer strictement à cette réglementation. Ce n'est qu'à ce prix que l'écologie urbaine sera réhabilitée et ne sera plus restée le parent pauvre de toute stratégie d'aménagement et d'urbanisation. Ce concept qui permettra de mieux cerner les problèmes environnementaux dans la ville, et servira de balises pour agir efficacement en utilisant un tout nouveau style d'urbanisme basé essentiellement sur l'urbanisme écologique. La nouvelle lecture de la ville algérienne ne devrait se faire que sous l'angle écologique pour tous les aspects positifs qu'elle amène. Reste le grand fossé qui sépare la théorie de la pratique. Comme le faisait remarquer Lord Keynes : « il est bien plus facile d'introduire une idée nouvelle que de se débarrasser d'une vieille ». Les faiseurs de la ville nouvelle (décideurs, aménageurs, urbanistes, architectes...) doivent participer à la réhabilitation de la ville écologique et durable. La ville doit être plus vivable, plus saine, plus sûre, plus conviviale donc plus verte. Il suffit de lui rendre son statut qui faisait la fierté de l'humanité. La ville est le reflet de ceux qui y habitent, et sa réussite dépend à la fois de ses habitants, de son gestionnaire et de l'importance qu'ils donnent tous à l'environnement.

K. B.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU
 WILAYA DE M'SILA
 DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
 Numéro fiscal : 41000000028036

**AVIS D'ATTRIBUTION
 PROVISOIRE DE MARCHE N°12/2021**

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, la Direction des ressources en eau de la Wilaya de M'sila informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national Ouvert avec exigence minimale paru dans les quotidiens nationaux FI, CHAHID : 18/04/2021 relatif à :

Réalisation des collecteurs d'Assainissement de Nidi Amara vers la STTP de M'sila

Après l'évaluation des offres du 31/05/2021 le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Entreprise	Numéro fiscal	Montant	Montant après correction	Délai	Note Technique	O.R.T
SOUSSE NGUARI ET FRERES MAJRA- M'SILA	000728119005642	95.942.095,00 DA	95.972.095,00DA	12 Mois	72 pts	Moins disant La entreprise posséder un permis d'exploitation

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 02 août et l'ajout 1436 correspondant au 16/09/2015, portant réglementation des marchés les soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un recours au niveau la commission de wilaya des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMP) ou la presse, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant, les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher des services de la direction au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit.

CRÉBUS # 664 DU DIMANCHE 13 JUIN 2021 -ANEP 2116010675

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Alger
 Circonscription Administrative de Baraki
 NIF : 410002000016085

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, le wali délégué de la circonscription administrative de Baraki informe l'ensemble des candidats et soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale N° :01 /WA/CAB/2021 paru dans les quotidiens nationaux «الجزيرة» du 12/05/2021 et «CRÉBUS» du 12/05/2021 qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, le marché suivant : Travaux de réalisation aire de jeux Menacria Baraki est attribué provisoirement comme suit :

Le soumissionnaire	NIF	Montant de l'offre après correction (DA)	Délai	Note technique	Observation
ETW TCF KRIDER Sofiane	178100700143187	13 909 858,50	02 Mois	43/60	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, les candidats et les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Alger, dix (10) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans la presse nationale et sont invités à se rapprocher du BFP de la CA de Baraki au plus tard (03) trois jours à partir du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché

CRÉBUS # 664 DU DIMANCHE 13 JUIN 2021 -ANEP 2116010789

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE BUMERDES
 DAIRA DE KHEMIS EL KHECHINA
 COMMUNE DE HAMEDELI
 Hammed, le : 2021-05-01
 N° : 12/2021
 N° d'identification fiscal : 3337001

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément à l'article 65 de 65 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Hammed, invite à la consultation des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans les journaux :

التاريخ : 04/04/2021
 CRÉBUS: 04/04/2021
 Relatif aux projets :

RÉALISATION DES AIRES DE JEUX EN GAZON SYNTHÉTIQUES :

- Lot N°01 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Hahani Brakim
- Lot N°02 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Moudria
- Lot N°03 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Ouled Brakim

Qu'après l'analyse et l'évaluation des offres, la Réalisation de ces projets est attribuée provisoirement comme suit :

Lot	Nom du projet	Nom de l'entreprise / Identification fiscale	Note de l'offre Technique	Montant	Délai de réalisation	Motif de choix
01	Lot N°01 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Hahani Brakim	EUT BOUZADI HAQ	65/80	3 127 710,00 DA	Quinze (15) Jours	Moins disant après la qualification des techniques
	Lot N°02 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Moudria	Hai El Chouboula Cité Jourdais N°248 - Oras	65/80	3 127 710,00 DA	Quinze (15) Jours	
	Lot N°03 : Réalisation D'une Aire De Jeux En Gazon Synthétique A Hai Ouled Brakim	NIF : 10563290001221	65/80	3 127 710,00 DA	Quinze (15) Jours	

Les offres Cancellées et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher des services de la Commune de Hammed, au plus tard Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui contestent cette attribution provisoire peut introduire un recours auprès de la Commission communale des Marchés publics de la commune de Hammed dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, conformément à l'Article N° 82 du Décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale

CRÉBUS # 664 DU DIMANCHE 13 JUIN 2021 -ANEP2116010631

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°18/MODJONA/2020

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office National de l'Assainissement (ONA) informe les soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°18/MODJONA/2020 publié dans les quotidiens nationaux (El HIRYA-CRÉBUS) le 04/01/2021 et BOMOP N° 1739 semaine du 30/01/2021 au 09/01/2021 que l'évaluation technico-financière des offres a donné les résultats suivants :

Objet	Soumissionnaire retenu NIF :	Montant de l'offre DA TTC	délai	Note technique /100	Observation
Réalisation d'un centre de formation spécialisée aux métiers de l'assainissement et acquisition des plates formes pédagogiques	EURL ETPHS SAIDANI DJELLOUL NIF : 001142229029641	649 193 222,72 DA TTC	24 mois	68,46 points	Moins disant

Le soumissionnaire EURL ETPHS SAIDANI DJELLOUL est retenu provisoirement pour la Réalisation d'un centre de formation spécialisée aux métiers de l'assainissement et acquisition des plates formes pédagogiques pour un montant de 649 193 222,72 DA TTC et un délai de 24 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques, peuvent se rapprocher des services de l'ONA dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis auprès de la Commission Sectorielle des Marchés, sito au 03, rue du Cairn, KOUBA, ALGER.

CRÉBUS # 664 DU DIMANCHE 13 JUIN 2021 -ANEP 2116010806



ATTAQUE DANS LE NORD
BURKINA FASO

Un soldat tué et deux blessés

Un soldat burkinabè a été tué et deux blessés samedi lors d'une embuscade contre une patrouille militaire dans la commune de Bourzanga, dans le nord du Burkina Faso, ont indiqué hier des sources sécuritaires. «Une patrouille du détachement militaire du groupement de forces du secteur Centre-nord a été la cible d'une embuscade ce samedi à Sanaré», une localité de la commune de Bourzanga, dans le nord du pays, a déclaré à l'AFP une source sécuritaire. «Un soldat est décédé au cours de l'attaque et deux blessés», a précisé cette source, soulignant que «des opérations de ratissage se poursuivaient pour retrouver les assaillants». «Un des blessés, grièvement touché, a été évacué par voie aérienne», a indiqué une autre source sécuritaire, confirmant le bilan. Cette attaque survient au lendemain d'une autre embuscade contre une patrouille mixte, composée de militaires, de gendarmes du détachement d'Arbinda et des volontaires pour la défense de la patrie (VDP), dans la commune de Arbinda, toujours dans le nord du Burkina Faso. Une «dizaine de terroristes» ont été «neutralisés» (tués, ndlr) et trois soldats burkinabè blessés lors de cette embuscade. Dans la nuit du vendredi à samedi dernier, au moins 132 personnes, selon le gouvernement et 160 selon des sources locales, ont été tuées dans l'attaque du village de Solhan, dans le nord du Burkina Faso, près de la frontière nigérienne. Cette attaque est la plus meurtrière depuis le début de l'insurrection jihadiste au Burkina Faso, il y a six ans. Le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à des attaques de plus en plus fréquentes et meurtrières de groupes jihadistes, dont le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (affilié à Al-Qaïda) et le groupe Etat islamique au Grand Sahara. Ces attaques ont fait quelque 1 400 morts et contraint un million de personnes à fuir leur foyer.

MANIFESTATIONS ANTI-GOUVERNEMENTALES AU NIGERIA, La police use de gaz lacrymogènes

La police nigérienne a dispersé hier des manifestations anti-gouvernementales à coup de gaz lacrymogènes à Lagos et à Abuja, blessant plusieurs personnes et procédant à des arrestations, ont constaté des journalistes de l'AFP.



Des activistes nigériens ont récemment appelé à des manifestations pour protester contre la mauvaise gouvernance, l'insécurité et la récente suspension du réseau social Twitter par le gouvernement du président Muhammadu Buhari. Il s'agit des premières manifestations organisées simultanément dans plusieurs villes depuis le lancement de iEndsars, nom du mouvement contre les violences policières qui avait balayé en octobre dernier les villes du Sud du Nigeria, avant d'être réprimé et de tourner en émeutes. Des centaines de personnes se sont réunies samedi à Lagos, une ville qui compte plus de 20 millions d'habitants, et la police a tiré des gaz lacrymogènes pour disperser la foule. Les manifestants brandissaient des pancartes et des affiches sur lesquelles on pouvait notamment lire «Buhari doit partir», dénonçant la

mauvaise gouvernance, l'insécurité et appelant à des réformes. A Abuja, la capitale du Nigeria, une manifestation semblable s'est déroulée avant d'être dispersée par un détachement de la police, ont constaté des journalistes. Des journalistes ont déclaré avoir été harcelés par les forces de sécurité. La police a indiqué de son côté que ces manifestations n'ont pas été autorisées et que plusieurs personnes ont été interpellées. Le président Buhari, un ancien général élu en 2015, a été récemment la cible de critiques sur l'insécurité croissante au Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique avec plus de 200 millions d'habitants. Le Nigeria fait face à d'autres immenses défis sur le plan de la sécurité, notamment une rébellion jihadiste dans le nord-est, qui a fait plus de 40 000 morts depuis 2009. Le gouvernement nigérien a également déclenché un tollé il y a une

semaine lorsqu'il a suspendu indéfiniment Twitter dans le pays, affirmant que la plateforme était utilisée pour des activités visant à déstabiliser le Nigeria. L'ONU, les partenaires occidentaux du Nigeria et les groupes de défense des droits humains ont tous condamné cette décision, la qualifiant de coup porté à la liberté d'expression. Les manifestations de ce samedi devaient coïncider avec la «Journée de la démocratie», commémorant le jour en 1993 où le Nigeria a élu Moshood Kashimawo Abiola, un chrétien du sud, à la présidence. Mais la victoire d'Abiola a été annulée par le gouvernement militaire de l'époque, plongeant le Nigeria dans des mois de troubles civils. Le Nigeria est retourné à un régime civil le 29 mai 1999, mais le président Buhari a choisi le 12 juin pour commémorer la «Journée de la démocratie» pour honorer Abiola et d'autres héros de la lutte. **AFP/R. I.**

IRAK

Deux généraux arrêtés pour des pots-de-vin

L'Irak a annoncé samedi avoir arrêté deux généraux au port d'Oum Qasr, principal point d'entrée des importations de nourriture et de médicaments et réputé comme l'endroit le plus corrompu du pays, pour des pots-de-vin d'environ 3 000 dollars. Dans un pays où la corruption a englouti en près de 20 ans plus de 400 milliards d'euros dont un tiers partis à l'étranger selon les chiffres officiels, le général en charge du terminal Nord d'Oum Qasr, à la pointe sud du pays, et un autre, patron de l'audit douanier, sont

désormais en détention. «Mille dollars ont été découverts dans le bureau du général en charge d'Oum Qasr-Nord, tandis que l'autre général avait caché 2.100 dollars dans la poubelle de son bureau», a indiqué à l'AFP une source au sein de la Commission pour l'intégrité, l'instance gouvernementale anticorruption. Ces sommes étaient «des pots-de-vin destinés à faciliter le transit de cargaisons», a-t-elle ajouté. En Irak, la corruption est une pieuvre dont les tentacules recouvrent des milliers de kilomètres de frontière,

chaque dock ou terminal terrestre avec à sa tête un cartel de partis politiques et de groupes armés qui siphonnent droits de douane et importations. Dans le 21e pays le plus corrompu au monde selon l'ONG Transparency International, les deux mamelles du système sont connues: froide bureaucratie et corruption endémique face à un Etat régulièrement débordé par d'autres acteurs, politiques ou miliciens. Ce sont principalement des groupes du Hachd al-Chaabi, une coalition de paramilitaires pro-Irak intégrés à l'Etat, qui tien-

ent les terminaux terrestres et les docks d'Oum Qasr où ils ont placé des douaniers, des inspecteurs ou des policiers. Ces derniers facilitent le passage des cargaisons lorsque des importateurs les ont payés au préalable ou bloquent ceux qui ne seraient pas passés à la caisse, rapportent différents responsables. Cette évasion fiscale fait perdre à l'Etat environ 90% des recettes douanières qui devraient théoriquement atteindre sept milliards de dollars par an, selon les autorisés. **AFP**

DEUX EXPLOSIONS CONTRE DES MINIBUS À KABOUL Au moins 7 morts

Au moins sept personnes ont été tuées et six blessées dans deux explosions visant deux minibus hier après-midi dans l'ouest de Kaboul, selon les autorités afghanes. «Vers 14h50, deux minibus ont été ciblés dans des explosions» survenues dans des quartiers abritant la minorité chiite hazara, a déclaré le porte-parole du ministère de l'Intérieur

Tariq Arian, qui a publié ce premier bilan. «Dans la première explosion, six personnes dont une femme ont été tuées et deux blessées. Dans la deuxième explosion, une personne a été tuée et quatre blessées», a détaillé Ferdaw Faramarz, un porte-parole de la police de Kaboul. Ces opérations n'ont pas été revendiquées. Une dizaine de per-

sonnes ont été tuées la semaine dernière à Kaboul dans une série d'attaques visant des minibus empruntés surtout par la minorité hazara. Au moment où les forces américaines accélèrent leur retrait d'Afghanistan, le rythme des attentats contre des civils a très nettement baissé à Kaboul, hormis ces attaques répétées dans les quartiers ouest

de la capitale. Le 8 mai, plus de 50 personnes avaient été tuées et une centaine d'autres blessées dans un triple attentat devant une école de filles du quartier hazara. Il s'agissait de l'attentat le plus meurtrier en un an. Cette attaque n'a jamais été revendiquée. Les autorités avaient accusé les talibans mais ceux-ci ont nié en avoir été les auteurs.

DOULEURS ARTICULAIRES

L'Arthrose

L'arthrose ou ostéoarthrite, est une affection chronique qui se manifeste par des douleurs persistantes aux articulations causées par l'usure anormale du cartilage et de l'ensemble de l'articulation. Elle est la forme d'arthrite la plus fréquente.

Les articulations les plus fréquemment touchées sont le genou, la hanche et celles de la colonne vertébrale. Cependant, les autres articulations, comme l'épaule, la cheville et le poignet, peuvent aussi être atteintes. L'arthrose des doigts (arthrose digitale) est également très fréquente, surtout chez les femmes.

CAUSES

Les causes de l'arthrose sont multiples. Les facteurs mécaniques sont au premier plan, associés à des facteurs génétiques, à un processus d'inflammation, etc. L'arthrose est une maladie se traduisant par une dégénérescence anormale des cartilages. En effet, l'usure d'une articulation avec l'âge ne devrait pas causer d'arthrose. Les mouvements répétitifs et les microtraumatismes répétés à une articulation peuvent toutefois provoquer une usure anormale conduisant à l'arthrose. L'excès de poids et le manque d'activité physique sont 2 autres facteurs importants.

TYPES D'ARTHROSE

Arthrose primaire. Lorsque la personne atteinte d'arthrose n'a pas de prédisposition évidente, on qualifie l'arthrose de « primaire ». Arthrose secondaire. Les maladies qui touchent les articulations, comme les maladies inflammatoires (arthrite rhumatoïde, goutte, lupus, etc.) et les maladies métaboliques (diabète, hémochromatose), prédisposent à l'arthrose. Il en va de même des blessures et des chirurgies à une articulation. Quand il y a prédisposition par l'une ou l'autre de ces situations, il s'agit d'arthrose secondaire.

LES SYMPTÔMES

L'arthrose ou ostéoarthrite, atteint chaque individu de manière différente. Les articulations touchées et l'intensité des douleurs varient d'une personne à l'autre :

- Des douleurs dans l'articulation atteinte principalement lorsqu'elle est mobilisée (par exemple douleurs au genou en descendant les escaliers);
- Une sensibilité de l'articulation lorsqu'on applique une légère pression;
- Une raideur de l'articulation, surtout au réveil ou après une période d'immobilité. La raideur matinale dure moins de 30 minutes;
- Une perte progressive de flexibilité dans l'articulation;
- Une sensation d'inconfort dans l'articulation à la suite de changements de température;
- Des « craquements », surtout en cas d'arthrose du genou;
- L'apparition progressive de petites excroissances osseuses (ostéophytes) à l'articulation;
- Plus rarement, de l'inflammation (rougeur, douleur et gonflement de l'articulation).

PERSONNES À RISQUE

- Les personnes dont les articulations sont dans un mauvais axe. C'est le cas, par exemple, des personnes qui ont les genoux tournés vers l'intérieur ou l'extérieur (genu valgum ou varum).
- Les personnes ayant une prédisposition héréditaire.



FACTEURS DE RISQUE

- L'âge.
- L'obésité.
- Les mouvements répétitifs occasionnés par le travail ou un sport, qui causent avec le temps des lésions aux articulations (voir la section spéciale Articulations (sport et travail)).
- La pratique intensive de certains sports (rugby, soccer, tennis...).
- Les traumatismes articulaires (entorses, fractures, luxations).
- Un manque d'activité physique, ce qui diminue le tonus musculaire, réduit l'apport sanguin aux muscles et entraîne donc une mauvaise oxygénation du cartilage.
- Le port de talons hauts (pour l'arthrose du genou).

MESURES PRÉVENTIVES DE BASE

Maintenir un poids santé
En cas de poids excédentaire, il est fortement recommandé de perdre du poids et de maintenir un poids santé. Le lien causal entre l'obésité et l'arthrose du genou est bien démontré. L'excès de poids exerce une contrainte mécanique très forte sur l'articulation, ce qui l'use prématurément. Il a été déterminé que chaque tranche de 8 kg au-delà du poids santé durant la vingtaine accroît de 70 % le risque de souffrir plus tard d'arthrose du genou. L'obésité augmente également le risque d'arthrose des doigts mais les mécanismes en jeu ne sont pas encore bien expliqués.

Le poids santé est déterminé par l'indice de masse corporelle (IMC), qui donne l'échelle de poids idéal, en se basant sur la taille d'une personne. Pour calculer votre IMC.

PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE

La pratique d'une activité physique régulière permet de maintenir une bonne santé générale, d'assurer une bonne oxygénation des articulations et de renforcer les muscles. Des muscles solides permettent de protéger les articulations, en particulier le genou et donc de limiter le risque d'arthrose et les symptômes.

PRENDRE SOIN DE SES ARTICULATIONS

Protéger ses articulations dans la pratique d'un sport ou d'un travail qui expose à un risque de blessure. Dans la mesure du possible, éviter de faire des mouvements répétitifs de manière excessive ou de trop solliciter une articulation. Le lien entre les traumatismes aigus et l'arthrose est cependant démontré de façon plus certaine qu'avec les microtraumatismes chroniques ou répétitifs.

SOIGNER LES MALADIES ARTICULAIRES

En cas de maladie qui peut contribuer à la survenue d'arthrose (comme la goutte ou la polyarthrite rhumatoïde), les personnes concernées devraient s'assurer de contrôler le mieux possible leur état par un suivi médical et un traitement approprié.

LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

N'existe pas de traitement curatif pour le moment. De plus, on ne connaît aucun traitement qui permette de retarder la destruction du cartilage.

Il existe toutefois des solutions médicamenteuses et non médicamenteuses qui visent à soulager la douleur et la raideur des articulations touchées. Elles varient selon l'intensité des symptômes.

TRAITEMENTS NON MÉDICAMENTEUX

Les dernières recommandations internationales⁵ insistent sur l'importance des mesures non pharmacologiques pour traiter l'arthrose, en particulier lorsqu'elle touche le genou ou la hanche.

• Pratique régulière d'exercices physiques, de 15 à 30 minutes, au moins 3 fois par semaine : marche, natation, aérobic, renforcement musculaire adapté, etc.

L'intensité des exercices peut être adaptée aux variations de l'intensité de la douleur.

• Perte de poids en cas d'obésité ou d'embonpoint. Perdre de 5 % à 10% de son poids permet parfois d'éliminer les douleurs en cas d'arthrose du genou, en allégeant la charge pesant sur l'articulation.

• Physiothérapie si nécessaire.

• Adaptation de l'environnement professionnel si le travail cause des traumatismes articulaires à l'origine de l'arthrose.

Lorsqu'elles ne suffisent pas, ces mesures peuvent être complétées par la prise de médicaments pour soulager les douleurs. Dans les cas plus graves, le médecin propose parfois une chirurgie.

MÉDICAMENTS ANALGÉSQUES

Acétaminophène. L'acétaminophène (Tylenol®, Tempra®) est l'antidouleur recommandé en premier lieu en cas d'arthrose.

Des analgésiques plus puissants peuvent être prescrits si les douleurs ne sont pas soulagées par l'acétaminophène ou par les autres médicaments (voir plus bas). Certains contiennent une combinaison d'acétaminophène et de codéine. Ils peuvent cependant engendrer des nausées, de la constipation et de la somnolence.

Conseils pratiques

Prenez soin de vos articulations. Après avoir fait une activité qui sollicite plus intensément une articulation, accordez-vous une pause. En cas de douleur importante, évitez de forcer sur l'articulation.

Modérez vos efforts physiques. Commencez un exercice ou un effort physique tranquillement et de manière sécuritaire pour éviter les blessures. Ne vous engagez pas dans des activités qui surpassent vos capacités.

Ayez une bonne posture. En position debout, tenez-vous bien droit afin de protéger les articulations de votre cou, de votre colonne vertébrale, de vos hanches et de vos genoux.

Soulevez les objets avec précaution. Pour ramasser un objet lourd, accroupissez-vous et pliez les genoux. En vous relevant, gardez le dos droit tout en conservant l'objet le plus près possible de votre corps.

MÉDICAMENTS ANTI-INFLAMMATOIRES

Comme les autres analgésiques, ces médicaments n'agissent pas sur l'évolution de l'arthrose, mais sur ses symptômes. Étant donné leurs effets indésirables potentiels, on y a recours seulement lorsque l'acétaminophène à dose maximale (4 g/jour) ne parvient pas à soulager la douleur.

Anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) classiques. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) peuvent aider à soulager la douleur et l'inflammation. La famille des AINS comprend l'ibuprofène (par exemple, Advil® et Motrin®), le kétoprofène (par exemple, Actron® et Orudis®) et le naproxène (par exemple, Anaprox® et Naproxen®).

Effets indésirables courants : des malaises gastro-intestinaux, comme des brûlures d'estomac, des ulcères ou des saignements digestifs parfois graves.

Ces médicaments n'éliminent pas le risque de symptômes gastro-intestinaux et doivent être soumis à la même modération que les autres anti-inflammatoires.

Anti-inflammatoires topiques. Ce type d'anti-inflammatoire en gel ou en crème s'applique directement sur l'articulation douloureuse (par exemple, le Pennsaid® ou le Voltaren emulgel®), du diclofénac en solution topique).

Injections de corticostéroïdes. Dans les cas plus graves, lorsque la personne a de la difficulté à se déplacer et que les douleurs ne sont pas soulagées par les analgésiques oraux, le médecin prescrira des injections de corticostéroïdes directement dans l'articulation atteinte. Les personnes qui suivent ce traitement doivent s'attendre à un soulagement qui s'installe progressivement plutôt qu'immédiatement. Seules de 2 à 4 injections de corticostéroïdes peuvent être administrées chaque année, pour limiter les effets secondaires, comme une perte de minéraux des os.

CHIRURGIE

Chirurgie. En cas d'échec du traitement médical et de gêne fonctionnelle trop importante, des opérations chirurgicales peuvent être suggérées. L'arthroscopie permet de retirer des débris de cartilage et d'os dans l'articulation. D'autres interventions permettent de corriger les excroissances et les difformités osseuses, de souder les articulations ou de reconstruire une partie de l'articulation. En dernier recours, on procédera à une chirurgie de remplacement. L'articulation atteinte (souvent la hanche) est alors remplacée par une articulation artificielle (une prothèse en métal ou en plastique).

ŒUVRES CALLIGRAPHIQUES

Un record pour l'association Errakim à Djamaâ El-Djazair

L'association Errakim de Médéa, dédiée à la promotion de l'artisanat et des arts plastiques, a réalisé pas moins de six Km de calligraphie arabe au niveau de Djamaa El-Djazair (la grande mosquée d'Alger), ce qui constitue un record dans cette discipline à travers les lieux culturels de par le monde, a-t-on appris auprès de cette association.

«Avec six km de calligraphie arabe réalisés au niveau de Djamaâ El-Djazair, nous avons réussi à battre un record jamais enregistré dans aucune mosquée dans le monde», a indiqué à l'APS, Kara Bernou Abderazzak, un des membres de l'association chargé des travaux d'ornement et d'enluminure à la grande mosquée d'Alger, en marge de la participation de cette association au Salon national des arts plastiques "Baya Mahieddine", organisé cette semaine à Blida. Ce travail méticuleux a été réalisé par quatre calligraphes algériens relevant de l'association Errakim, "en un temps record: pas plus d'une année, au lieu des deux ans initialement programmé pour cette tâche", a expliqué Kara, ce membre de cette association qui a été chargée des travaux d'ornement et d'enluminure de Djamaa El Djazair.

Les enluminures réalisées au niveau de Djamaâ El-Djazair sont à "100% algériennes", a assuré, en outre, M.Kara Bernou, soulignant l'opportunité offerte, au titre de ce travail, à des calligraphes de l'Est et de l'Ouest du pays, pour "apposer leur propre touche" avec un encadrement assuré par l'association. Il a totalement réfuté les rumeurs prétendant que ces oeuvres "sont l'œuvre de mains étrangères". Cet artiste a, aussi, déploré l'absence "de publicité pour faire la promotion" de cette œuvre artistique, qui a "conféré une grande beauté et apporté une touche esthétique certaine à la grande mosquée d'Alger, à nulle autre pareille", notamment grâce au "mariage harmonieux de la calligraphie Koufi, avec le thuluth (ou soulouci), et l'enluminure".

M.Kara Bernou a notamment cité les belles bandes de calligraphie Koufi ornant l'extérieur de la mosquée, son hall et la salle de prière, outre les grands tableaux sculptés dans la pierre calcaire à l'extérieur de la mosquée, et dans le marbre pour l'intérieur, au moment où d'autres sont sculptés dans le bois et le plâtre. Les modèles de ces sculptures calligraphiques ont été faits à la main avant leur numérisation tandis que les sculptures sur marbre ont été réalisées en Chine, et celles sur pierre calcaire en Ita-



lie. Toujours selon les explications fournies par M.Kara Bernou, ces calligraphies représentent des Hadiths, des poèmes et des proverbes, mais surtout des versets du Saint Coran, dont l'emplacement a été minutieusement réfléchi, conformément aux instructions de la commission du ministère des affaires religieuses et des Wakfs. A titre indicatif les versets et hadiths relatifs à la propreté et à la pureté sont placés dans la salle des ablutions, au moment où ceux liés à la prière sont placés à l'intérieur de la mosquée.

La calligraphie Koufi réalisée à l'extérieur de la mosquée, se taille la part du lion de cette œuvre artistique, eu égard à l'étendue de l'espace qui lui a été réservé, tandis que le style "Thuluth" est concentré au niveau des salles de prières et du périmètre de la mosquée, reflétant la majesté des lieux et la piété.

L'ASSOCIATION ERRAKIM : PRÉSERVER LA CALLIGRAPHIE

L'association Errakim confère une grande importance à la calligraphie arabe, à travers sa participation à de nombreuses manifestations nationales et étrangères, a fait savoir M.Kara Bernou.

Il a fait part de sa participation, en compagnie des calligraphes Bentorkia Amine et Doukh Abdelghani, à de nombreux festivals internationaux, en Inde,

Turquie, Egypte, Arabie saoudite, Jordanie, et Emirats arabes unis, où leurs œuvres, tant collectives qu'individuelles, ont été récompensées par les premières places du podium, s'est-il félicité.

Cette association œuvre, également, en vue de valoriser davantage cet art, à travers l'organisation, chaque année, d'ateliers nationaux réunissant des calligraphes de tout le pays, et même de pays arabes et musulmans.

"Ce travail constant de notre association a apporté ses fruits, puisque de nombreux débutants dans cet art ont réussi (grâce à elle) à devenir des professionnels en la matière, dont le travail est reconnu dans de nombreux événements et festivals mondiaux".

Des ateliers pour enfants sont, également, animés annuellement, par l'association à travers différentes wilayas du pays, en vue d'ancrer l'amour de cet art chez les générations futures, et assurer sa pérennité. L'association Errakim a exploité l'opportunité de ce Salon national des arts plastiques dédié à la mémoire de Baya Mahieddine, pour se faire connaître et faire la promotion de ses activités. Des ateliers ont été animés, à l'occasion, au profit des enfants, au niveau du hall du centre de loisirs scientifiques de Beb Dzair, abritant cette manifestation.

MISE À NIVEAU INSTITUTIONNELLE Obligation de résultats...

Les rentiers n'ont qu'à bien se tenir. De nouveaux mécanismes introduits dans tous les secteurs remettent les choses à leur véritable place. Il était temps...

L'identification des segments culturels vitaux n'est plus une simple vue de l'esprit mais une réalité de plus en plus tangible. Ce qui ne manque pas de susciter moult craintes et appréhensions auprès de tous ceux ayant un rapport lointain avec le projet culturel ainsi défini au plus haut niveau qui plus est. Sans doute ces rentiers sont-ils partis du principe que le gouvernement a d'autres chats à fouetter que de lorgner du côté de ce même volet culturel vital. Or ces derniers temps la culture accapare encore plus les esprits. Et la mise à niveau institutionnelle est là pour témoigner de ce nouvel élan et cette nouvelle impulsion qui ne manqueront point à terme de porter leurs fruits. Différentes phases devant déboucher sur la fin du bricolage et du désordre qui ont prévalu jusque-là nous autorisent à penser et croire que désormais et dans un avenir pas si lointain que cela, plus rien ne sera come avant. Et il faut saluer donc comme il se doit ce vent de changement tous azimuts mais non moins ordonné et réfléchi qui embrasse tous les secteurs d'activité y compris la culture qu'on avait tendance à reléguer soit au rang des accessoires inutiles soit à déconsidérer pour perpétuer la mainmise de groupes de pressions tapis parfois au sein même des institutions étatiques. Aujourd'hui on peut comprendre que tous les saprophytes et autres parasites tremblent à l'idée de perdre leur autorité et surtout leurs privilèges sans contrepartie notable et ou notoire par ailleurs. Et il était temps en effet de séparer le bon grain de l'ivraie en redonnant au projet culturel ses lettres de noblesse tout en gardant un œil vigilant sur la destinatif précise de tous ces crédits alloués ici et là au profit de toutes les institutions mère et leurs démembrements. D'autant plus que les pouvoirs publics eux-mêmes ont été instruits par la hiérarchie de rationaliser les dépenses et de tout mettre en œuvre pour qu'il y ait un véritable retour d'investissement. A cet égard l'apport du partenaire privé dans les limites fixées par la législation en vigueur bien entendu, parait de nature à cultiver l'entraide, l'encourager, moyennant nombre de facilités pour tous les capitaines d'industrie disposés et disponibles pour doper ce créneau. Car en fin de compte le premier bénéficiaire quoiqu'on dise reste le citoyen lambda qu'il faut occuper utilement en lui proposant dans un cadre qui sied toutes les infrastructures de nature à favoriser son propre épanouissement et celui de ses alter egos. Car autant on a besoin de travailler pour vivre et contribuer au développement national, autant on a besoin de se ressourcer et renouveler sa force de travail. Fut-elle manuelle et ou intellectuelle au demeurant. Dont acte...

Amar Zentar

SORTIE DANS LES SALLE LE 24 JUIN

«Abou Leila» et «En attendant les hirondelles»

La sortie en salles des longs-métrages, "Abou Leila" de Amine Sidi-Boumediene et "En attendant les hirondelles" de Karim Moussaoui est prévue à partir du 24 juin, annonce le Centre algérien du développement du cinéma (CADC), dans un communiqué.

La distribution de ces deux longs-métrages est prévue dans les villes, d'Alger, Bejaia, Oran, Tlemcen, Annaba, Bechar, Constantine, Tizi-Ouzou, Sidi Bel Abbès, Souk Ahras, Laghouat, Batna, Saida, Mostaganem, Adrar et Biskra.

D'une durée de 135 mn, "Abou Leila" raconte l'histoire de deux amis qui traversent le désert, à la recherche d'Abou Leila, un dangereux terroriste.

La poursuite semble absurde, le sahara n'ayant pas encore été touché par la vague d'attentats. Réalisé en 2020 par Amine Sidi Boumediene sur un scénario de sa plume, "Abou Leila", a été primé en Espagne et en Tunisie, entre autres. Les acteurs Slimane Benouari et Lyès Salem se partagent l'affiche de cette oeuvre. D'un autre

côté, "En attendant les hirondelles" traite de l'Algérie contemporaine, à travers une dualité temporelle judicieuse, où le passé de trois personnages, aux vies bousculées et pleines de remous, remonte au présent. Ce film réalisé en 2018 par Karim Moussaoui sur un scénario qu'il a coécrit avec Maud Ameline, compte dans son casting les regrettés, Mohamed Djouhri et la grande Sonia Mekkiou, Mehdi Ramdani, Hania Amar, Hassen Kechach, Nadia Kaci, ou encore Samir El Hakim.

L'EN BAT LA TUNISIE ET... LE RECORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Belmadi : «On a eu ce qu'on voulait»

Avec cette belle victoire en déplacement, les Verts vont améliorer leur position au classement FIFA et pourront aborder les éliminatoires de la Coupe du Monde 2022 en toute sérénité.

Et de trois pour la sélection algérienne de football. Après la Mauritanie (4-1) et le Mali (1-0), nos champions d'Afrique s'offrent les Aigles de la Tunisie dans leur jardin de Radès sur le score de 2 buts à 0, ainsi qu'un nouveau record africain d'invincibilité (27 matchs sans défaite). Les poulains de Djamel Belmadi ont plié ce derby maghrébin en moins d'une demi-heure, grâce à Bounedjah (19') et au capitaine Mahrez (28') qui frappe encore. «C'est un vrai derby contre une bonne équipe tunisienne.

On a pris ce qu'on était venu chercher, c'est-à-dire la victoire. C'est bon pour nous pour plusieurs raisons, pour la confiance, pour cette invincibilité, pour récompenser le travail de nos joueurs. Cela fait 3 ans que je suis avec eux, ils continuent d'avoir faim, de vouloir toujours progresser. On a mis un système



tactique en place pour presser les Tunisiens, aller les chercher et les mettre en difficulté. On a inscrit deux buts et on a eu des situations pour leur le match et marquer un troisième ou quatrième but. Il y a eu des situations de hors-jeu litigieuses.

Dans l'ensemble, on a eu ce qu'on voulait », a déclaré Belmadi à la télévision tunisienne, à la fin du match. "Notre victoire est amplement méritée", dira de son côté Sofiane Feghouli. Avec cette belle victoire

en déplacement, les Verts vont améliorer leur position au classement FIFA et pourront aborder les éliminatoires de la Coupe du Monde 2022 en toute sérénité. "Les Verts grimpent à la troisième place au classement FIFA du continent africain et battent le record d'invincibilité détenu jusqu'ici par la Côte d'Ivoire, avec 26 rencontres sans défaite. Tout simplement historique !", a-t-on indiqué sur le site internet de la FAF.

L. B.

COUPE DE LA CAF

Coton Sport-JSK à Yaoundé

La demi-finale aller de la Coupe de la CAF entre le Coton Sport de Garoua (Cameroun) et la JS Kabylie est délocalisée au stade Ahmed Ahidjo de Yaoundé, selon la CAF qui a maintenu le match au 20 juin à 17h (heure algérienne). Domiciliée initialement au stade Roumde-Adjia de Garoua où les deux équipes se sont affrontées lors de la phase des poules, cette demi-finale est reprogrammée à Yaoundé, en raison de l'absence du système de l'assistance vidéo à l'arbitrage

(VAR) à Garoua. La demi-finale retour aura lieu le 27 juin au stade 5-Juillet (Alger), à partir de 20h00, et les Canaris visent une quatrième finale et consécration en C2 africaine. L'autre demi-finale opposera Pyramids FC (Egypte) au Raja Casablanca (Maroc), qui se sont également affrontés lors de la phase des poules. La finale se jouera sur un seul match le 10 juillet à Cotonou (Bénin).

L. B.

LIGUE 1 (25^e JOURNÉE)

MCA-JSS, gare au vaincu !

La JS Saoura, deuxième au classement de Ligue 1 de football, affrontera en déplacement le MC Alger avec l'objectif de réduire l'écart avec le leader l'ES Sétif, alors que la JS Kabylie aura une belle occasion de monter sur le podium en accueillant l'US Biskra, à l'occasion de la deuxième partie de la 25^e journée, prévue ce dimanche. La JSS (2e, 46 pts), qui reste sur une élimination en 1/4 de finale de la Coupe de la Ligue sur le terrain du NC Magra (2-1), aura à coeur de relever la tête en championnat, mais cela passera par un bon résultat à Alger face au MCA (8e, 36 pts), dans un rendez-vous indécis et ouvert à tous les pronostics. Le "Doyen", où rien ne va plus depuis la suspension de quatre de ses joueurs pour des raisons disciplinaires, n'a plus droit à l'erreur, puisqu'il reste sur une série de six matchs sans victoire, toutes compétitions confondues. La JS Kabylie (5e, 41 pts), auréolée de sa qualification pour la finale de la Coupe de la Ligue aux dépens du WA Tlemcen (1-0), cherchera à faire la passe de trois en championnat, à l'occasion de la réception de l'US Biskra (12e, 27 pts).

Sur une courbe ascendante depuis quelques matchs, la formation kabyle, en

cas de victoire, rejoindra provisoirement le MC Oran à la troisième marche du podium. L'USB abordera cette rencontre avec un esprit revancharde, suite à son élimination concédée chez elle, face à cette même équipe de la JSK, en 1/4 de finale de la Coupe de la Ligue (0-2). De son côté, l'Olympique Médéa (7e, 37 pts) sera face à un sérieux client, le NC Magra (15e, 23 pts), qui semble avoir le vent en poupe après sa qualification en finale de la Coupe de la Ligue 1, en éliminant l'USM Alger (2-1, a.p). L'OM, en proie au doute après trois matchs de suite sans victoire, n'aura d'autre alternative que de renouer avec la gagne, non seulement pour s'approcher du podium mais également retrouver la confiance après une période de disette. En bas du classement, la JSM Skikda (19e, 17 pts), battue lors des deux dernières journées, dont un cinglant (6-0) essuyé à la maison face au CR Belouizdad, recevra le WA Tlemcen (16e, pts), pour se refaire une santé et s'imposer face à un concurrent direct pour le maintien. La 25^e journée a débuté jeudi, et a été marquée par la victoire nette et sans bavure du leader l'ES Sétif en déplacement face au Paradou AC (3-0), alors qu'en bas du classement le

CABB Arreridj est en train de réussir une véritable "remontada" en s'imposant à domicile face à l'AS Aïn M'lila (2-0), alignant du coup un sixième match de suite sans défaite, et surtout quitter pour la première fois de la saison la position de lanterne rouge. Deux rencontres sont reportées à une date ultérieure : CS Constantine - CR Belouizdad et NA Hussein-Dey - USM Alger, en raison de la participation de cinq joueurs du CRB et trois de l'USMA au prochain stage de l'équipe nationale A', composée de joueurs locaux, du 13 au 17 juin, ponctué par un match amical face au Burundi le 16 juin au nouveau stade d'Oran.

Le programme : Dimanche 13 juin :

OM - NCM (16h00)
JSMS - WAT (17h00)
MCA - JSS (17h45)
JSK - USB (19h00)

CABBA - ASAM' 2-0
USMBA - ASO 2-1
PAC - ESS 0-3
RCR - MCO 2-1
CSC - CRB (reporté)
NAHD - USMA (reporté)

COMPÉTITIONS AFRICAINES

Vers l'extension des délais d'engagement

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar, a déclaré vendredi que la commission d'organisation des compétitions interclubs de la Confédération africaine (CAF) a retenu le principe d'une extension exceptionnelle des délais d'engagement des clubs dans les compétitions interclubs, pour la saison 2021-2022. «La CAF a accordé trois jours aux membres de la commission d'organisation des compétitions interclubs pour se prononcer sur le principe d'une extension exceptionnelle des délais d'engagement des clubs aux deux prochaines éditions de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération. L'ensemble des membres ont dit oui à cette proposition, en attendant que le dossier soit étudié par le département permanent des compétitions, cas par cas, selon la situation de chaque pays», a indiqué à l'APS Medouar, également membre de la commission d'organisation des compétitions interclubs et de la gestion du système de l'octroi des licences de clubs au sein de la CAF. La CAF a fixé au 30 juin le dernier délai aux associations membres pour lui communiquer les clubs devant prendre part aux compétitions interclubs. Toutefois, en raison de la pandémie de la Covid-19, respecter ce délai sera pratiquement impossible pour la plupart des pays africains, du fait que la compétition est toujours en cours. «Chaque pays aura désormais sa propre date butoir pour engager ses représentants. Pour le cas de l'Algérie, le championnat devrait se terminer d'ici à la première semaine du mois d'août prochain, donc nous aurons le temps pour terminer la saison», a-t-il ajouté.

COUPE DE LA LIGUE

La finale à Oran ou au 5-Juillet

Le nouveau stade d'Oran et le stade olympique du 5-Juillet d'Alger, ont été proposés par la Ligue de football professionnel (LFP) pour abriter la finale de la Coupe de la Ligue, dont la date reste à désigner. "Nous avons saisi le ministère de la jeunesse et des sports (MJS) pour proposer le nouveau stade d'Oran ou celui du 5-Juillet, pour abriter la finale de la Coupe de la Ligue professionnelle. Nous avons également retenu la date du lundi 5-Juillet pour le déroulement de cette finale, en attendant que le lieu et la date soient validées par les autorités", a indiqué à l'APS le président de la LFP Abdelkrim Medouar. La finale de la Coupe de la Ligue mettra aux prises la JS Kabylie au NC Magra.

TRIATHLON

Kahina Mebarki qualifiée au Mondial

L'Algérienne Kahina Mebarki a décroché, vendredi, la médaille de bronze, au championnat d'Afrique de triathlon disputé à Charm-Sheikh (Egypte), se qualifiant ainsi pour le Mondial de la discipline prévu au mois d'août prochain au Canada. La représentante algérienne a pris la 3^e place avec un temps de 2 h 27 min 19 sec, derrière la Sud-Africaine Simone Ackerman (2h 16 min 09 sec) sacrée du titre devant sa compatriote médaillée d'argent, Gillian Sanders (2 h 16 min 57 sec). Cette performance permet donc à Mebarki (33 ans) de prendre part au Mondial-2021 qu'organise le Canada du 17 au 22 août prochain). Outre sa médaille de bronze africaine, Mebarki a décroché également la médaille d'argent en Coupe arabe, une compétition disputée simultanément avec la compétition continentale, en prenant en considération le même chrono. L'athlète algérienne, qui réside en Hollande, a rejoint l'Egypte avec ses propres moyens, en raison de l'absence de la sélection algérienne de triathlon au rendez-vous égyptien pour manque de moyens financiers de la Fédération algérienne de la discipline, et la perturbation de vols entre l'Algérie et l'Egypte, en raison de la Covid-19.

TENNIS

Tremblement de terre à Roland-Garros !

Il n'y aura pas de 14^e couronne cette année à Roland-Garros pour Rafael Nadal. Novak Djokovic l'a stoppé dans son élan, vendredi, en demi-finale (3-6, 6-3, 7-6, 6-2).

« C'est sans doute le plus beau match que j'ai jamais joué ici à Roland-Garros. » Novak Djokovic, en public alors qu'une dérogation a été accordée in extremis par les autorités pour permettre aux spectateurs présents dans les travées du Central ce vendredi soir de suivre l'intégral des débats, jubile. Comme en 2015, où il l'avait barré au stade des quarts de finale, « Nole » a pris le meilleur sur le maître des lieux Rafael Nadal. Un Majorquin qui n'avait plus perdu depuis cinq ans sur cette brique parisienne et qui dimanche laissera son rival serbe et le Grec Stefanos Tsitsipas se disputer le titre. Pourtant, l'entame de match a furieusement ressemblé à l'entame de la finale 2020. Rafael Nadal s'est montré impérial pour mener cinq jeux à rien. Le numéro 1 mondial a alors réagi et



effacer un de ses deux breaks de retard pour revenir à cinq jeux à trois mais sans pouvoir aller plus loin dans sa remontée. Toutefois, le Serbe a mieux entamé la deuxième manche avec le break d'entrée... immédiatement effacé par Rafael Nadal. Ce retour du Majorquin, Novak Djokovic l'a évité quand il a fait le break pour mener quatre jeux à deux. En effet, juste après avoir pris le service de Rafael Nadal, il a su écarter trois balles de débriak. Deux nouvelles opportunités de revenir pour l'Espagnol évitées ont ensuite permis à « Nole » de relancer cette finale en égalisant à une manche

partout. La troisième manche a atteint des sommets de qualité tennistique. Les deux joueurs n'ont absolument rien lâché. Après avoir manqué deux balles de break d'entrée, Novak Djokovic y est parvenu pour mener trois jeux à deux.

DJOKOVIC A RÉGALÉ !

Toutefois, Rafael Nadal a réagi immédiatement pour revenir à hauteur de son rival... qui a immédiatement fait de nouveau le break. Au moment de servir pour mener deux manches à une, le numéro 1 mondial a vacillé et ouvert la porte au « Taureau de Manacor », qui n'a pas laissé

passer l'occasion de recoller à cinq jeux partout avant, même de s'offrir une balle de set juste avant le jeu décisif. Un point qui a sans doute décidé de la fin de cette demi-finale d'anthologie. En effet, plus solide dans le tiebreak, Novak Djokovic est devenu le premier joueur ayant perdu le premier set face à Rafael Nadal à Roland-Garros qui a su inverser la tendance. C'est à ce moment que, face à l'entrée en vigueur du couvre-feu, le public devait quitter les travées du Court Philippe-Chatrier mais, in extremis, la FFT a obtenu un dérogation pour conclure ce match avec du public. Dos au mur comme jamais sur la terre battue parisienne, le numéro 3 mondial a mis toutes ses forces dès le premier jeu pour faire le break et mener deux jeux à rien. C'est alors que le Majorquin a montré ses limites. A sa première opportunité, Novak Djokovic a effacé ce break de retard et il a lancé une fin de match à sens unique. Enchaînant six jeux de suite dans une ambiance survoltée, le numéro 1 mondial est parvenu à prendre le meilleur sur Rafael Nadal, qui était invaincu à Roland-Garros en demi-finale (3-6, 6-3, 7-6, 6-2 en 4h11'), et s'offrir l'occasion de remporter une deuxième fois les Internationaux de France, après 2016.

REAL MADRID

Les révélations de Mourinho sur Benzema et Ronaldo

Totalement sous le charme de Karim Benzema, José Mourinho a fait des révélations sur la relation qu'entretenaient l'attaquant français et Cristiano Ronaldo. Auteur d'une saison remarquable du côté du Real Madrid, Karim Benzema semble au sommet de son art du haut de ses 33 ans. L'ancien Lyonnais porte surtout à bout de bras l'attaque madrilène depuis le transfert de Cristiano Ronaldo à la Juventus Turin en 2019. Un départ qui a permis au Français de s'émanciper, bien que son duo avec le Portugais faisait aussi des merveilles. Et le futur entraîneur de l'AS Rome, José Mourinho, est bien placé pour le savoir... Passé sur le banc de la Casa Blanca entre 2010 et 2013, le « Special

One » a eu la chance d'avoir sous ses ordres les deux hommes. Dans sa chronique pour The Sun, le technicien lusitanien a évoqué les liens forts qui unissaient « CR7 » et « KB9 ». « Le plus beau compliment que vous pouvez faire à Karim Benzema, c'est que Cristiano Ronaldo était amoureux de lui au Real Madrid. Et pour Cristiano, être amoureux d'un autre joueur offensif, voulait dire que ce dernier faisait énormément pour lui. Et d'ailleurs il fait beaucoup pour tous les attaquants avec lesquels il évolue », a ainsi confié Mourinho. Avant de rendre un vibrant hommage à l'international tricolore : « Karim est probablement le seul numéro 9 que je connais dans ce sport, qui n'est pas individualiste. Sa vision

du jeu est incroyable, tout comme sa manière d'apprécier le football en jouant avec beaucoup de liberté. (...) Karim est incroyablement en tant que joueur et quand vous regardez l'équipe de France et que vous imaginez Antoine Griezmann et Kylian Mbappé jouant à ses côtés, je crois que ça peut donner quelque chose de fantastique ». Le principal intéressé appréciera.

LE FC SÉVILLE VEUT RAMOS

En fin de contrat, le défenseur central Sergio Ramos (35 ans, 15 matchs et 2 buts en Liga cette saison) n'est pas parvenu à s'entendre avec son club du Real Madrid qui lui propose une prolongation d'un an avec une réduction de

salaires de 10% (voir ici). Cette situation a suscité l'attention du club formateur de l'Espagnol, le FC Séville, qui se tient prêt à s'engouffrer dans la brèche avec une proposition beaucoup plus généreuse à la clé, révèle le média esRadio ! Pour le convaincre de retrouver le club qu'il avait quitté pour la Casa Blanca en 2005, la formation andalouse offrirait en effet un contrat de 5 ans au Merengue, soit jusqu'à ses 40 ans ! Le salaire proposé (on parle de 7 millions d'euros annuels alors que le joueur percevait 12 M€ au Real) paraît inférieur aux attentes de Ramos, mais le bail longue durée pourrait l'inciter à réfléchir, surtout que l'offre comprendrait aussi une possibilité de reconversion au sein du club au terme de sa carrière...

PARIS SG

Mbappé explique ses doutes

Lié au Paris Saint-Germain jusqu'en 2022, Kylian Mbappé (22 ans, 31 matchs et 27 buts en L1 cette saison) n'a pas encore décidé s'il souhaitait prolonger son contrat. L'attaquant parisien a des doutes et ne s'en cache pas. « Là, je n'ai pas forcément besoin d'aller vite, a confié l'international tricolore au magazine France Football. Je dois prendre la bonne décision, qui est difficile, et me donner toutes les chances de bien me décider. Je suis dans un endroit où je me plais, où je me sens bien. Mais est-ce qu'il s'agit du meilleur endroit pour moi ? Je n'ai pas encore la réponse. » En attendant, le PSG ne peut pas planifier tout son mercato sans connaître la décision de Mbappé. « Il n'y a pas de problème, a pourtant rassuré le Français. Je ne suis pas fou : je sais bien qu'un projet avec ou sans moi, ce n'est pas tout à fait la même chose pour le club. Mais le PSG comprend ma demande. Sans doute aussi parce qu'il sait que je ne ferai pas



de coups en douce ni en traître. Être un grand joueur, ça se prouve aussi en dehors du terrain où il faut savoir faire

les choses proprement et avec classe. » De son côté, le président Nasser Al-Khelaifi assure que Mbappé ne bougera pas cet été.

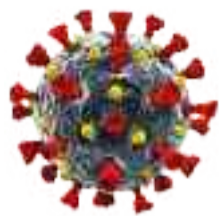
ACCORD VERBAL POUR DONNARUMMA

Après la signature du milieu Georginio Wijnaldum, le Paris Saint-Germain devrait enchaîner avec celle de Gianluigi Donnarumma (22 ans, 37 matchs en Serie A cette saison). Le gardien en fin de contrat au Milan AC est bel et bien proche de la capitale française, confirme le journaliste Fabrizio Romano, qui annonce un accord verbal entre les deux parties. La rédaction du contrat serait en cours pendant que le PSG planifierait la visite médicale de l'international italien sur le lieu de rassemblement de la Squadra Azzurra. Le jeune portier ne devrait plus tarder à s'engager jusqu'en 2026, avant un possible prêt ou une rude concurrence avec Keylor Navas.

ITALIE

La joie de Mancini

Contre la Turquie (3-0), lors du match d'ouverture de l'Euro, l'équipe d'Italie a confirmé sa belle forme du moment et parfaitement géré son entrée en matière ce vendredi à Rome. Logiquement satisfait de la prestation réalisée par son équipe, qui vient d'enchaîner un 28^e match sans défaite, le sélectionneur italien Roberto Mancini n'a pas boudé son plaisir après la rencontre. « Dans ce match, il y a tout eu. On a eu l'aide du public, on est très contents et l'équipe a vraiment fait un beau match. C'était important de bien jouer ici à Rome, c'est une vraie satisfaction pour nous tous, pour le public, pour les Italiens », a apprécié l'entraîneur de la Nazionale au micro de la chaîne TF1. Fait notable, la Squadra Azzurra a d'ailleurs marqué, pour la première fois de son histoire, trois buts dans un seul match d'une phase finale du championnat d'Europe des Nations. Et ce après avoir disputé trente-neuf matchs dans l'épreuve. Une soirée définitivement mémorable pour le peuple italien qui voit son équipe réaliser une entrée fracassante dans la compétition. La bande à Roberto Mancini demeure maintenant invaincue depuis 28 rencontres, soit depuis le 10 septembre 2018 lors d'un revers subi contre le Portugal (0-1) en Ligue des Nations. Et ce n'est pas tout, les Italiens viennent également d'enchaîner une neuvième victoire de suite toutes compétitions confondues sans encaisser le moindre but.



PANDÉMIE DE COVID-19

343 nouveaux cas, 236 guérisons et 5 décès en 24 heures

EURO 2020

Le Danois Christian Eriksen victime d'un malaise cardiaque

Le Danois Christian Eriksen, victime d'un malaise hier à l'Euro de football, s'est effondré sur la pelouse en plein match avant de subir un massage cardiaque et d'être évacué sur civière, entraînant la suspension de la rencontre contre la Finlande à Copenhague. Eriksen (29 ans) s'est écroulé subitement sur le terrain juste avant la pause, les yeux écarquillés. Le match a été interrompu et ses partenaires se sont rassemblés pour former un cercle autour de lui, certains d'entre eux en larmes. Après de longues minutes où une équipe médicale s'est affairée autour du joueur de l'Inter Milan, l'arbitre a officiellement renvoyé les deux équipes au vestiaire alors que le chronomètre du match indiquait le temps additionnel de la première période. Sa femme est également présente et est descendue sur le bord du terrain. «Le match de l'Euro à Copenhague a été suspendu en raison d'une urgence médicale», a écrit l'UEFA sur le compte Twitter du tournoi. Une décision totalement compréhensible, alors que désormais tout le monde attend des nouvelles du joueur.

L'UEFA qui a indiqué que le joueur danois avait été transporté à l'hôpital dans un état stable. La fédération danoise de football a confirmé qu'effectivement Christian Eriksen était conscient et « éveillé » au moment où les secours l'ont emmené vers le Rigshospitalet de Copenhague où il subit des examens. Même s'il ne faut préjuger de rien, le soulagement est énorme.



Eriksen a été évacué sur civière, dissimulé derrière de longues bâches, sous les applaudissements du public de Copenhague. Ces images particulièrement glaçantes ont aussitôt renvoyé les amateurs de football à d'autres drames survenus sur des terrains ces dernières années. S'agissant des grandes compétitions internationales, la Coupe des confédérations 2003 avait été endeuillée par le décès du footballeur camerounais Marc-

Vivien Foé (28 ans) à Lyon des suites d'un malaise survenu sur le terrain lors de la demifinale contre la Colombie. Selon l'autopsie, il souffrait d'une malformation cardiaque. En Italie, la Lega Serie A, qui organise le Championnat d'Italie, a apporté son soutien à Eriksen, sur Twitter avec le message « Forza » (Courage), tout comme des stars du ballon rond comme Luka Modric.

R. S/Agences

SAISON ESTIVALE

Sept décès par noyade en 48 heures

Sept décès par noyade ont été enregistrés, dont 6 en mer, durant la période allant du 10 au 12 juin en cours, à travers des wilayas du pays, a indiqué hier un bilan de la Protection civile. Six personnes décédées par noyade ont été repêchées en mer par les éléments de la Protection civile à travers les wilayas d'Alger (2 décédées à la plage Sablette, commune d'Hussein Dey), 2 autres à Boumerdès (plage Ennoures, commune Boumerdès et à la plage El Kebkab, commune de Zemmouri), un à Chlef (plage Tamassite, commune Edhahda) et un à Mostaganem (plage Sablatte, commune de Mezeghrane). A Batna, une personne décédée noyée dans une marre d'eau au lieu-dit El Mourafak, commune d'Aris, a été, également, repêchée par les éléments de la Protection civile.



AMICAL :

Les A' affronteront le Liberia, pas le Burundi

La sélection algérienne A' de football affrontera finalement la sélection A du Liberia, à la place du Burundi, en amical, à l'occasion de l'inauguration du nouveau stade d'Oran. «En raison d'impondérables liés aux difficultés de déplacement de la sélection du Burundi en Algérie, la Fédération algérienne de football a finalement conclu avec son homologue du Liberia pour le match de la sélection nationale des

joueurs locaux qui aura lieu, non pas le mercredi 16 juin, mais le jeudi 17 (à 20h45) au nouveau stade Olympique d'Oran. Profitant de l'actuel séjour de la sélection A du Liberia en Tunisie, la FAF a convenu de ce match puisque la délégation libérienne ralliera l'Algérie à partir de Tunis et permettra ainsi à la sélection nationale conduite par Madjid Bougherra d'entamer sa préparation en prévision de

la Coupe arabe des nations de la Fifa Qatar-2021, qui aura lieu en décembre prochain, par un premier stage du 13 au 17 juin», a-t-on annoncé, ce samedi, sur le site internet de la FAF. Les poulains de Bougherra rallieront la ville d'Oran dans la matinée du 16 juin et auront une séance d'entraînement en soirée (18h30) sur la pelouse du nouveau stade d'Oran.

L. B.

Au fil du jour

Du côté du 20, rue de la Liberté...

Par Rachid Ezziane

Dans cette chronique, j'ai voulu rendre hommage à un journaliste qui nous a quittés il y a quelques mois dans un tragique accident de la circulation en plein cœur d'Alger. Le 28 septembre 2011, sous le grand chapiteau du 16e Sila d'Alger, alors qu'une foule se bousculait pour les ténors de la littérature et autres politologues, et les noms illustres n'y manquaient pas. D'Edwyn Plenel à Anouar Malek, en passant par Kamel Daoud, Smaïn, le comédien franco-algérien, Malek Alloula et Malika Mokeddem, sans oublier les officiels : Frédérique Mitterrand, ministre de la Culture française en poste cette année-là, et d'autres venus de Russie, du Liban, d'Egypte, et même de la lointaine Amérique, je me retrouve au moment de mon programme pour une vente dédicace assis à côté d'un sympathique personnage, que je ne connaissais pas, mais à première vue, j'ai tout de suite compris qu'il s'agissait d'un écrivain qui était lui aussi programmé par la maison d'édition pour une vente dédicace, car devant lui étaient posées deux ou trois piles de livres. Après avoir fait connaissance, nous nous sommes échangés nos livres pour lesquels on était là. Nous primes même le temps et le plaisir de nous échanger des dédicaces. Il s'agit du journaliste reporter Mahmoud Boussoussa qui avait passé toute sa vie au journal « El-Moudjahid », plus de trente années de « plume et d'encre », de « voyage et d'observation », sans fatigue et sans relâche.

Le titre de son livre était plus qu'évocateur, peut-être même qu'il était pour certains de ses collègues nostalgique, voire incitateur à faire remonter des souvenirs enfouis dans des cases plus que rouillées par le temps. « Du côté du 20, rue de la Liberté... », c'est le titre de l'ouvrage de Mahmoud Boussoussa. Tous les journalistes algériens post-indépendance de la presse écrite connaissent cette adresse. Elle est plus que porteuse de souvenirs pour eux, c'est une adresse mythique où durant des années — et surtout durant ces « premières années-là » de défi et de gageure — des hommes et des femmes se sont essayés, et même milités, pour l'apprentissage de la liberté d'informer. C'est de ce défi, de cette gageure, que nous parle M. Boussoussa dans l'ouvrage que je vous présente.

Dans la préface écrite par un autre ténor de la presse écrite, Abdelali Ferrah, on y lit : « Du côté du 20, rue de la Liberté : une adresse pas comme les autres. Le choix de ce titre pour le livre de M. Mahmoud Boussoussa, n'est pas le fait du hasard, car chargé d'Histoire et de symboles... »

Et Mahmoud Boussoussa de continuer dans l'avant-propos : « Du côté du 20, rue de la Liberté... C'est ce titre évocateur que j'ai choisi pour mon ouvrage dont le texte retrace nombre de mémoires se rapportant à mon enfance ; l'itinéraire scolaire et universitaire ; les trente années que j'ai passées au Quotidien national El Moudjahid — situé au 20, rue de la Liberté à Alger —. »